



## **Ecole supérieure de commerce**

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences  
commerciales et financières

Spécialité : **Finance d'entreprise**

**Financement des investissements : Etude comparative entre le crédit à  
moyen terme et le crédit-bail**

**Cas : Fonds de Garantie des crédits aux PME**

Elaboré par:

MEHENNA Darine Mr AZZAOUI Khaled

Encadré par :

**Année universitaire : 2021 /2022**

## **Remerciements**

*En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.*

*Je tiens à remercier les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous ont fait avec leur participation.*

*Je suis redevable à mon encadrant Mr AZZAOUI Khaled qui a suivi ce travail avec grand intérêt. Je le remercie sincèrement et lui exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance.*

*Je remercie mon tuteur et responsable de stage Mr LARBI qui n'a pas ménagé d'efforts.*

*Je tiens également à remercier mes enseignants tout en espérant qu'ils puissent trouver dans ce modeste travail l'expression de ma vive reconnaissance.*

*Mes remerciements vont également à Mr GLIZ Abdelkader pour son aide.*

## Dédicace

*Mes pensées vont particulièrement à mes chers parents, qui ont toujours été là pour m'encourager et me pousser au sérieux et à l'amour du travail bien soigné, je ne les remercierai jamais assez.*

*Je remercie mon frère et mes sœurs, ainsi que toute ma famille pour leur soutien.*

*Pour finir je remercie tous mes amis, mes camarades et toute personne ayant contribué de près ou de loin au bon déroulement de mon cursus et à l'aboutissement de ce travail.*

## Sommaire

<b>Chapitre 01 : Généralités l'investissement et le crédit .....</b>	<b>1</b>
Section 01 : Généralités sur les investissements.....	1
Section 02 : Généralités sur Le financement.....	6
Section 03: Généralités sur les crédits .....	10
<b>Chapitre 02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme.....</b>	<b>20</b>
Section 01 Le crédit à moyen terme.....	20
Section 02 Le crédit-bail.....	26
Section 03 Comparaison entre le CMT et le Crédit- bail.....	37
<b>Chapitre 03 Etude de cas pratique.....</b>	<b>47</b>
Section 01 Présentation de l'établissement d'accueil FGAR.....	47
Section 02 Présentation de l'entreprise : .....	56
Section 03 analyse financière de l'entreprise .....	60
Bibliographie.....	89

## *Liste des tableaux*

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
<b>Tableau 1</b> : Les piliers des accords Bâle II	<b>16</b>
<b>Tableau 2</b> : caractéristiques du contrat leasing	<b>33</b>
<b>Tableau 03</b> : comparaison entre le CMT ET le leasing	<b>47</b>
<b>Tableau 04</b> :partenaires du Fonds	<b>55</b>
<b>Tableau 05</b> : l'actif du Bilan	<b>61</b>
<b>Tableau 06</b> : le passif du Bilan	<b>63</b>
<b>Tableau 07</b> : les indicateurs d'équilibre financier	<b>65</b>
<b>Tableau 08</b> : compte de résultat	<b>67</b>
<b>Tableau 09</b> : capacité d'autofinancement	<b>69</b>
<b>Tableau 10</b> : analyse de profitabilité	<b>70</b>
<b>Tableau 11</b> : analyse d'efficacité	<b>72</b>
<b>Tableau 12</b> : analyse de solvabilité	<b>73</b>
<b>Tableau 13</b> : analyse de liquidité	<b>74</b>
<b>Tableau 14</b> : analyse de rentabilité	<b>74</b>
<b>Tableau 15</b> : structure de financement	<b>75</b>
<b>Tableau 16</b> : Coût du projet	<b>75</b>
<b>Tableau 17</b> : Chiffre d'affaires déterminé par l'étude technico – économique	<b>76</b>
<b>Tableau 18</b> : Chiffre d'affaires des deux activités	<b>76</b>
<b>Tableau 19</b> : achats consommées de l'activité de production	<b>77</b>
<b>Tableau 20</b> : achats consommées de l'activité actuelle	<b>77</b>
<b>Tableau 21</b> : achats consommées des deux activités	<b>77</b>
<b>Tableau 22</b> : les dotations aux amortissements	<b>78</b>
<b>Tableau 23</b> : les charges financières	<b>78</b>
<b>Tableau24</b> : compte de résultat prévisionnel	<b>79</b>
<b>Tableau25</b> :les flux de trésorerie	<b>80</b>
<b>Tableau 26</b> : Le détail des loyers de l'entreprise durant la période 2023-2029	<b>81</b>
<b>Tableau 27</b> : les dotations aux amortissements	<b>82</b>
<b>Tableau 28</b> : les charges financières	<b>82</b>

<b>Tableau 29:</b> compte de résultat prévisionnel	<b>82</b>
<b>Tableau 30:</b> les flux de trésorerie	<b>83</b>
<b>Tableau 31:</b> comparaison des critères de rentabilité	<b>84</b>

## *Liste des figures*

<b>Figure01</b> : schéma récapitulatif des types de crédit	P : 13
<b>Figure02</b> : mécanisme d'une opération leasing mobilier	P : 34
<b>Figure03</b> : mécanisme d'une opération leasing immobilier (bien déjà construit)	P : 35
<b>Figure04</b> : mécanisme d'une opération leasing immobilier (bien à construire)	P : 37
<b>Figure05</b> : l'organigramme du Fonds de Garantie des crédits aux PME	P : 49

## *Liste des abréviations*

**ABC:** Arab Bank Corporation.

**AIC:** The arabe investment company

**BA :** banque d'Algérie

**BADR :** banque de l'agriculture et de développement rural

**BDL :** banque de développement local

**BEA :** banque extérieur d'Algérie

**BNA :** banque nationale d'Algérie

**CAF :** capacité d'autofinancement

**CCC :** Comité centrale de crédit

**CCT :** crédit à court terme

**CLT :** crédit à long terme

**CMT :** crédit à moyen terme

**CPA :** crédit populaire de l'Algérie

**CRC :** Comité régionale de crédit

**HT :** hors taxes

**IBS :** impôt sur le bénéfice des sociétés

**IRG :** impôt sur le revenu global

**PME :** petites et moyennes entreprises

**SNL:** société national de leasing

**SPA :** sociétés par actions



**TAP** : taxe sur activité professionnelle

**TTC** : toute taxe comprise

## ***Résumé***

La réalisation des projets d'investissement de l'entreprise nécessite la mise en disposition de certaines ressources, notamment : les ressources humaines, matérielles et financières. Ces dernières se sont divisées en ressources internes désignées par l'autofinancement ou externes en sollicitant ses partenaires externes tels que, les institutions financières, et le marché financier. Ces institutions financières sont considérées comme des intermédiaires entre les agents économiques avec une capacité de financement et ceux qui ont un besoin de financement. Les institutions financières octroient plusieurs crédits, parmi lesquels on cite le crédit d'investissement classique et le crédit-bail. Le financement traditionnel par le crédit bancaire constitue souvent l'instrument le plus usité depuis longtemps. Néanmoins, nous savons que pour des raisons diverses, les entreprises ne peuvent avoir accès facilement au crédit à moyen terme, c'est pour cette raison elles se sont orientées vers une autre forme de financement simple et souple qu'est le Crédit-bail qui est un nouveau produit financier permettant à toutes aux entreprises de satisfaire leurs besoins de financement sans pour autant obérer leurs fonds propres ou épuiser leurs trésoreries.

A travers notre stage apurés du FGAR, nous sommes parvenus les conclusions principales suivantes : 1) le financement par leasing est moins développé en Algérie par rapport aux autres pays du Maghreb ; 2) le crédit classique porte sur des montants relativement importants par rapport au crédit-bail ; 3) le leasing ne peut pas être comme une alternative au crédit bancaire classique ; 4) le taux de marge appliqué au crédit-bail est plus élevé au taux d'intérêt appliqué dans les crédits classiques.

**Mots clés :** mode de financement, crédit classique, leasing, preneur, bailleur.

## ***Abstract***

The execution of company's investment projects requires the provision of certain resources, such as humans, material, and financial resources. Those are divided into internal resources designated by self-funding or external by soliciting its external partners such as financial institutions and financial market. These financial institutions are considered as intermediaries between economic agents within excess financing capacity and those in need. Financial institutions grant several credits, including classic investment credit and leasing. Traditional financing by bank credit has often been the most used instrument for a long time. Nevertheless, we know that for various reasons, companies cannot have easy access to medium-term credit, which is why they have oriented towards another form of simple and flexible funding "leasing", which is an innovative financial product that allows all companies to meet their financing needs without burdening their equity or depleting their cash.

Through our internship cleared of the FGAR, we reached the following main conclusions: 1) financing by leasing is less developed in Algeria compared to other Maghreb countries; 2) conventional credit involves relatively large amounts compared to leasing; 3) leasing cannot be an alternative to conventional bank credit; 4) the margin rate applied to leasing is higher than the interest rate applied in conventional credits.

**Keywords:** financing method, conventional loan, leasing, lessee, lessor

## Table des matières

Remerciements .....	I
Dédicace .....	II
Sommaire.....	III
Liste des tableaux .....	IV
Liste des figures.....	VI
Liste des abréviations .....	VII
Résumé .....	II
Abstract.....	II
Introduction générale.....	A
Chapitre I : Généralités sur les investissements et les crédits .....	1
SECTION 01 : Généralités sur l'investissement .....	1
I. Notion d'investissement .....	1
II. Les différentes notions d'investissement.....	2
1. Notion comptable .....	2
2. Notion économique .....	2
3. Notion financière.....	2
III. Classification des investissements (généralité sur les investissements. (s.d.). ) .....	3
1. Selon la nature.....	3
a. Les investissements incorporels .....	3
b. Les investissements corporels .....	3
c. Les investissements financiers .....	3
2. Selon l'objectif.....	3
a. Les investissements de remplacement ou de maintien .....	3
b. Les investissements d'expansion ou de capacité.....	3
c. Les investissements de productivité ou de modernisation .....	4
d. Les investissements stratégiques .....	4
e. Les autres investissements.....	4
3. Les investissements par destination .....	4
a. Les investissements de renouvellement :.....	4
b. Les investissements de modernisation :.....	4
c. Les investissements de productivité :.....	4
d. Les investissements de capacité : .....	4

e. Les investissements de sécurité : .....	5
f. Les investissements d'innovation : .....	5
IV. Les acteurs de l'investissement .....	5
V. Les caractéristiques de l'investissement .....	5
1. La durée.....	5
2. Rendement, efficacité.....	6
3. Notion de risque .....	6
SECTION 02 : Généralités sur le financement.....	6
I. Définition du financement .....	6
II. Les conditions du financement .....	7
III. Les modes de financement .....	7
1. Financement interne .....	7
a. L'autofinancement.....	7
b. La cession des éléments d'actifs.....	7
2. Financement externe .....	8
a. L'appel public à l'épargne.....	8
b. Les concours bancaires :.....	9
c. Les aides publiques : .....	10
SECTION 03 : Généralités sur les crédits .....	10
I. Définition du crédit.....	10
II. Notion du crédit .....	10
III. Les types de crédit.....	11
1. Selon la durée.....	11
a. Le crédit à court terme :.....	11
b. Le crédit à moyen terme :.....	12
c. Le crédit à long terme :.....	12
2. Selon la destination : .....	12
a. Un crédit d'investissement : .....	12
b. Un crédit à la consommation :.....	12
3. Selon la nature : .....	12
IV. Les risques du crédit.....	13
V. Moyens de couverture contre le risque crédit.....	14
1. Les règles prudentielles internationales : .....	14
a. Les accords de Bâle I :.....	14

b.	Les accords de Bâle II : .....	15
c.	Les accords de Bâle III : .....	17
2.	Les règles prudentielles nationales : .....	17
a.	La division des risques : .....	17
b.	Le ratio de solvabilité : .....	18
3.	Les garanties : .....	18
a.	Garanties personnelles : .....	18
b.	Les garanties réelles : .....	18
Chapitre II : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme.....		21
SECTION 01 : Le crédit à moyen terme .....		21
I.	Définition du crédit à moyen terme .....	21
II.	Caractéristiques du crédit à moyen terme.....	22
1.	Le montant du crédit .....	22
2.	La durée du remboursement.....	22
3.	Le différé.....	22
4.	Les garanties.....	22
a.	Garanties réelles : .....	23
b.	Garanties personnelles : .....	23
5.	La rémunération du prêt : .....	23
6.	Les modalités du remboursement : .....	23
a.	Le remboursement échelonné : .....	23
b.	Le remboursement « in fine » : .....	24
7.	Les immobilisations à financer : .....	24
III.	Typologies du crédit à moyen terme : .....	24
1.	Le CMT mobilisable .....	24
2.	Le CMT non mobilisable .....	25
IV.	Les conditions d'octroi d'un crédit à moyen terme.....	25
V.	Le déroulement de l'opération d'octroi d'un crédit classique .....	26
VI.	La comptabilisation .....	26
SECTION 02 : Le crédit-bail.....		27
I.	Le crédit-bail en Algérie .....	27
II.	Le marché de leasing en Algérie.....	28
III.	Définition du crédit-bail .....	28
IV.	Typologie du crédit-bail .....	29
1.	Selon le transfert du risque.....	29

a.	Le leasing financier .....	29
b.	Le leasing opérationnel.....	29
2.	Selon la nationalité des contractants .....	29
a.	Le leasing national.....	29
b.	Le leasing international .....	29
3.	Selon l'objet de l'acte.....	30
a.	Le crédit-bail mobilier .....	30
b.	Le crédit-bail immobilier.....	30
c.	Crédit-bail sur fonds de commerce.....	30
V.	Droits et obligations des parties :.....	30
1.	Le Crédit bailleur : .....	30
2.	Le crédit preneur : .....	31
VI.	Les caractéristiques du contrat .....	31
VII.	Le déroulement d'une opération de crédit-bail .....	32
1.	Mécanisme d'une opération de leasing mobilier.....	32
2.	Mécanisme d'une opération de leasing immobilier .....	33
a.	Bien déjà construit .....	33
b.	Bien à construire :.....	34
VIII.	Comptabilisation de l'opération de crédit-bail :.....	35
1.	Chez le preneur : .....	35
2.	Chez le bailleur : .....	36
SECTION 03 : Comparaison entre le crédit-bail et le crédit à moyen terme .....		37
I.	Avantages et inconvénients du leasing : .....	37
1.	Avantages .....	37
a.	Pour le bailleur et le preneur : .....	37
b.	Pour le preneur : .....	40
c.	Pour le bailleur : .....	41
d.	Pour le fournisseur :.....	41
2.	Inconvénients .....	41
a.	Pour le crédit-preneur .....	41
b.	Pour le crédit bailleur .....	42
II.	Les avantages et les inconvénients du crédit à moyen terme.....	42
1.	Les avantages .....	42
a.	Pour le client :.....	42

b. Pour la banque : .....	43
2. Les inconvénients : .....	43
a. Pour le client : .....	43
b. Pour la banque : .....	43
III. Comparaison entre les crédits classiques et le crédit-bail : .....	43
Chapitre III : Etude de cas pratique .....	47
Section 01 : Présentation de l'établissement d'accueil FGAR .....	47
I. Les missions du FGAR .....	47
II. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME et les banques : .....	48
1. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME : .....	48
2. La valeur ajoutée du Fonds pour les banques : .....	49
III. Modalité de fonctionnement du FGAR : .....	49
1. Le processus de la garantie offerte: .....	49
2. Le coût de la garantie: .....	50
3. Conditions d'octroi de la garantie FGAR : .....	50
IV. Champ d'application de la garantie FGAR: .....	50
1. Projets éligibles à la garantie FGAR : .....	50
2. Les projets non-éligibles à la garantie FGAR: .....	51
V. Processus d'octroi de la garantie FGAR : .....	51
1. Examen du dossier de demande de garantie par le comité des engagements .....	52
2. Octroi de l'offre de garantie FGAR .....	52
3. Octroi du certificat de garantie FGAR .....	53
VI. Partenaires du Fonds .....	53
VII. Les Organes de gouvernance du FGAR .....	54
1. Le Comité des Engagements .....	54
2. Le Comité de validation des Indemnisations .....	55
3. Le Comité de Direction .....	55
4. Le Conseil d'Administration .....	55
SECTION 02) : Présentation de l'entreprise .....	55
I. Identification de l'entreprise .....	55
II. Présentation du projet .....	56
III. Structure de financement des investissements .....	57
IV. Sûretés .....	57
V. Activité et Marché .....	57
1. Activité de l'entreprise .....	57

a.	Description de l'activité.....	57
b.	Produits et services : les types de filtre à produire sont : .....	57
c.	Technicité du processus ou des équipements (actuel ou acquérir).....	57
2.	Analyse du Marché.....	58
VI.	Equipe dirigeante et moyens humains.....	58
SECTION 03 : Analyse financière de l'entreprise .....		59
I.	Analyse des bilans financiers.....	59
1.	Actif :.....	59
a.	L'actif immobilisé : .....	60
b.	L'actif circulant .....	60
2.	Passif : .....	61
a.	Capitaux permanents .....	62
b.	Dettes à court terme :.....	62
II.	Analyse des indicateurs d'équilibre financier.....	63
III.	Analyse des comptes de résultat.....	64
1.	Le chiffre d'affaires.....	65
2.	Les consommations intermédiaires .....	65
3.	La valeur ajoutée .....	65
4.	L'excédent brut d'exploitation (EBE).....	66
5.	Le résultat opérationnel .....	66
6.	Le résultat net .....	66
IV.	Analyse de la Capacité d'autofinancement : .....	66
V.	Analyse par les ratios .....	67
1.	Analyse de la profitabilité .....	67
2.	Analyse de l'efficacité :.....	68
3.	Analyse de la solvabilité .....	69
4.	Analyse de la liquidité.....	70
5.	Analyse de la rentabilité.....	70
SECTION 04) : Analyse de Rentabilité Prévisionnelle.....		71
I.	Le crédit à moyen terme .....	71
II.	Le Leasing.....	78
III.	Comparaison des critères de rentabilité : .....	81
Conclusion générale : .....		83
Les annexes.....		47
Bibliographie .....		91



## *Introduction Générale*

## Introduction générale

L'entreprise est considérée comme le principal agent économique qui mène l'économie d'un pays à l'évolution, dont son objectif est la production des biens ou des services.

Tout au long de son cycle de vie, que ce soit dans la phase de démarrage, ou dans son développement, des difficultés financières seront prises en compte lors de la réalisation de ses projets d'investissement.

Pour faire face à ses besoins de financement, chaque entreprise a ses propres démarches pour financer ses investissements, car généralement l'utilisation des fonds propres seulement ne suffit pas, par conséquent, le recours aux ressources de financement externes est indispensable.

Certes, un investissement nécessite une ressource stable de financement tel que les crédits, ces derniers sont octroyés par la banque qui se positionne au cœur de la croissance de toute entreprise. Elle joue le rôle de l'intermédiaire financier entre les épargnants qui cherchent à fructifier leurs excédents et les emprunteurs qui ont un besoin de financement et qui sont à la recherche de capitaux.

La banque offre alors des crédits selon le besoin signalé, ces crédits se diversifient selon le besoin à recouvrir et selon l'objectif tracé par l'entreprise. Parmi ceux, nous citons le crédit d'investissement qui est le souvent utilisé, mais en raison de sa longue procédure, la nécessité d'apporter un pourcentage du montant de l'investissement et des garanties impulsent les investisseurs à la recherche d'une alternative qui répond aux mêmes besoins avec d'autres conditions. Le crédit-bail ou le Leasing constitue une solution de substitution de crédit classique grâce à la souplesse et la rapidité d'accès à ce mode de financement.

Le choix du mode de financement nécessite l'identification des avantages et des inconvénients de chacun d'entre eux, bien qu'une étude de rentabilité après le financement.

Nous allons comprendre à partir du thème traité le crédit classique et le Leasing, les caractéristiques de chaque type de crédit, ainsi que les critères de choix entre ces deux modes de financement.

A travers une étude comparative, nous allons tenter de répondre à notre problématique principale :

**Entre le Crédit-bail et le CMT, quel est le mode de financement le plus avantageux pour le financement d'un projet d'investissement ?**

De cette problématique découlent les questions suivantes :

Quel est le crédit le plus coûteux entre le crédit classique et le crédit-bail ?

## Introduction générale

Quel est la démarche à entreprendre pour la demande d'un crédit-bail et d'un crédit à moyen terme ?

Pour répondre à ces questions, nous mettons en place quelques hypothèses et nous essayons de les infirmer ou confirmer au cours de ce travail :

- Le coût du leasing est plus important que celui du crédit à moyen terme.
- Les formalités exigées dans un dossier de demande de leasing sont moins lentes mais complexes au crédit à moyen terme.

Afin d'apporter des éléments de réponses à cette problématique et à toutes ces questions, nous avons organisé notre travail comme suit :

- ❖ □ **Chapitre I** : Généralités sur l'investissement et le crédit.
- ❖ □ **Chapitre II** : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme.
- ❖ □ **Chapitre III** : Etude de cas pratique.

## **Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit**

### *Chapitre 01 : Généralités sur l'investissement et le crédit*

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

## Chapitre I : Généralités sur les investissements et les crédits

### Introduction

Dans son périple de vie, l'entreprise se trouve continuellement face à l'initiative d'investir, et en cas de besoin des capitaux pour financer ses projets, elle peut faire recours à ses ressources internes (l'autofinancement et la cession de l'actif).

En plus de ces ressources, l'entreprise peut également renforcer son financement des investissements en faisant appel aux banques qui lui proposent des crédits adaptés à leurs besoins afin de permettre le financement et la réalisation de ses projets.

Dans ce premier chapitre nous allons tout d'abord aborder quelques notions sur l'investissement ainsi que sur le financement d'un projet d'investissement, et enfin mettre l'accent sur les crédits.

Donc, notre premier chapitre se déroule comme suit :

- Section 1 : Généralités sur les investissements.
- Section 2 : Généralités sur le financement.
- Section 3 : Généralités sur les crédits.

### SECTION 01 : Généralités sur l'investissement

L'entreprise a besoin des capitaux pour financer ses projets, ces besoins sont souvent supportés par les ressources internes de l'entreprise (l'autofinancement et la cession des actifs) ; mais également par des ressources externes telle que les investissements qui sont les compléments indispensables du financement par capitaux propres. La banque fournit aux entreprises des multiples crédits adaptés à leurs besoins afin de financer leurs investissements et permet de les réaliser.

#### I. Notion d'investissement

On appelle investissement, toute dépense qui conduit à l'acquisition ou à la constitution d'un actif en vue de créer de la valeur. (généralité sur les investissements. (s.d.). ). L'investissement c'est le véritable moteur de la création de valeur, on peut le définir comme une utilisation des fonds de l'entreprise aujourd'hui, dans le but d'obtenir dans l'avenir des recettes anticipées.

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

## II. Les différentes notions d'investissement

### 1. Notion comptable

L'investissement se caractérise par une dépense amortissable qui augmente le patrimoine de l'entreprise, il correspond à tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé par l'entreprise ; autrement dit c'est une augmentation de l'un des postes de l'actif immobilisé, contrepartie d'une sortie de la trésorerie dans les valeurs disponibles ou bien de l'augmentation des dettes dans le passif du bilan. Ces biens sont enregistrés dans les comptes de la classe 02 : compte d'immobilisation. (généralité sur les investissements. (s.d.)) On distingue :

- Les immobilisations incorporelles (frais d'établissement, fonds commercial, brevets, marques...);
- Les immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations techniques, matériel et outillage...);
- Les immobilisations financières (titres de participation, prêts, dépôts et cautionnements...).

En plus de ces immobilisations, il existe d'autres formes d'investissements qui ne sont pas enregistrées dans le haut du bilan tel que :

- Les biens utilisés dans le processus de production et qui sont loués ou acquis en crédit-bail.
- Les investissements qui augmentent le potentiel futur de l'entreprise, par exemple la formation du personnel, la recherche, la publicité, les études, etc.
- La nécessité de financer des opérations qui constituent un besoin permanent au plan financier.

### 2. Notion économique

C'est une dépense réalisée par une entreprise ou une personne visant à obtenir un impact positif mesurable à long terme, et donc accroître la richesse de l'entreprise ou la personne qui l'a réalisé.

### 3. Notion financière

L'investissement c'est toute dépense engagée en vue d'obtenir des revenus monétaires futurs, c'est le fait de dépenser de l'argent aujourd'hui dans l'espoir de gagner plus demain. En d'autres termes, c'est accroître son capital par le biais d'un placement rentable. (Chabane)<sup>2</sup>

### III. Classification des investissements (généralité sur les investissements. (s.d.) )

#### 1. Selon la nature

On distingue les investissements incorporels, les investissements corporels et les investissements financiers.

##### a. Les investissements incorporels

Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyens non physiques de développement tel que recherche, brevets, fonds de commerce. Leur part dans les dépenses d'investissement est de plus en plus importante.

##### b. Les investissements corporels

Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroître le potentiel de production. Ils peuvent être mobiliers (terrains) ou immobiliers (machines, équipements...).

##### c. Les investissements financiers

Ils correspondent par exemple aux prises de participation dans le capital d'autres entreprises. Exemple : titres de placement.

#### 2. Selon l'objectif

Les objectifs les plus couramment assignés aux investissements sont les suivants :

##### a. Les investissements de remplacement ou de maintien

Ils sont destinés au renouvellement des équipements anciens ou obsolètes afin de maintenir la capacité de production ou le niveau technique. L'évaluation du risque sur ce type d'investissement est relativement aisée.

##### b. Les investissements d'expansion ou de capacité

Ils visent à accroître les capacités de production dans le cadre de produits existants ou de produits nouveaux. Ils peuvent également prendre la forme de l'acquisition d'une autre société en vue d'élargir son marché, de renforcer sa position ou d'accéder à de nouveaux domaines.

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

### c. Les investissements de productivité ou de modernisation

Ils sont destinés à réduire les coûts de revient, à améliorer la productivité, la qualité des produits...

### d. Les investissements stratégiques

Ils peuvent être à caractère défensif ou offensif.

- A caractère défensif : lorsque l'entreprise cherche à se protéger contre les excès de concurrence, à assurer ses sources d'approvisionnement et ses débouchés (intégrations verticale, politique de recherche défensive).
- A caractère offensif : lorsque l'entreprise augmente sa part de marché par la mise en œuvre de stratégies offensives (offres publiques, implantation à l'étranger, politique de recherche active).

### e. Les autres investissements

Ce sont ceux rendus obligatoires par la législation (investissements sociaux) ; en matière de sécurité, d'environnement, ainsi que les investissements de prestige comme les constructions d'un siège social.

## 3. Les investissements par destination

### a. Les investissements de renouvellement :

Qui sont destinés à renouveler l'ancien matériel qui est utilisé par l'entreprise pour maintenir le potentiel de production de l'entreprise dans un état similaire.

### b. Les investissements de modernisation :

Est un complément de l'investissement de renouvellement dont lequel compléter son objectif. L'auteur ici nous donne un exemple de l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la performance de l'entreprise.

### c. Les investissements de productivité :

Ce type est souvent combiné avec les deux premiers, son objectif est de réduire les coûts, c'est-à-dire augmenter la production en limitant les dépenses.

### d. Les investissements de capacité :

Visent à augmenter les capacités de production.



## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

### e. Les investissements de sécurité :

L'entreprise investit dans des projets où l'objectif est de maintenir la sécurité des employés afin d'éviter les accidents de travail.

### f. Les investissements d'innovation :

Qui permettent à une entreprise d'acquérir de nouvelles technologies pour fabriquer de nouveaux produits ou augmenter sa productivité.

## IV. Les acteurs de l'investissement

Selon Lasary, plusieurs acteurs peuvent intervenir lors d'un investissement tel que les bureaux d'études, les entreprises de réalisation, les fournisseurs d'équipements..., mais les acteurs qui ont un grand rôle dans l'acte d'investissement sont : l'investisseur, la banque et l'Etat.

- L'investisseur : c'est la personne qui prend la décision d'investir, il cherche la viabilité et la rentabilité financière de son projet qui est techniquement réalisable.
- La banque : c'est l'agent économique qui va financer l'investissement, elle vise un projet viable, financièrement rentable et solvable.
- L'Etat : les pouvoirs publics encouragent les investissements qui sont économiquement rentable et qui ont un impact sur l'économie du pays tel que la création d'emplois, l'exonération fiscale et douanière, la bonification du taux d'intérêt. (Lasary.)

## V. Les caractéristiques de l'investissement

Selon Thaverdet-Popiolek (2006, p. 13), trois notions essentielles caractérisent un investissement :

### 1. La durée

L'investissement est un engagement durable des capitaux qui s'étale dans le temps. On distingue trois grandes périodes :

- Période de préparation à l'investissement : C'est la période où l'on réfléchit à l'opportunité de l'investissement. Elle a un coût important qui ne rentre pas dans l'estimation du coût de l'investissement sauf dans des cas particuliers.
- Période d'investissement : C'est la période qui correspond à une sortie de fonds, où l'on met en place l'investissement.
- Période d'exploitation, durée de vie économique ou durée de vie utile : Cette période est la durée de vie économique de l'investissement ou période d'exploitation ou encore durée de vie utile, elle est fondée sur trois notions distinctes :

## **Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit**

- La vie physique de l'investissement : c'est la durée optimale d'exploitation compte tenu des coûts d'entretien et de la valeur de revente de l'équipement considéré, apprécié généralement par les services techniques.
- La vie technologique de l'investissement : la technologie utilisée par l'entreprise dans le cadre du projet peut aussi avoir une durée de vie, elle est souvent inférieure à la durée de vie physique. Il peut effectivement s'agir d'une technologie qui risque d'être remplacée par une autre technologie plus performante, si elle ne fait rien, l'entreprise risque de perdre sa compétitivité.
- La durée de vie du produit : dans des cas rares, si un investissement spécifique à un produit et ne pouvant pas être reconverti après la disparition du produit, c'est la durée de vie économique qui doit être considérée comme la durée de vie du produit, si elle est plus courte que la durée de vie physique ou technologique.

### **2. Rendement, efficacité**

Un investissement est rentable si les rentrées de fonds sont supérieures aux sorties de fonds. Pour une entreprise privée, le rendement d'un investissement se mesure en termes de compensation entre les sorties de fonds et les flux financiers positifs espérés. On parle de rendement ou de rentabilité économique.

Pour un décideur public, ce n'est pas la rentabilité économique qui est au centre de la décision mais plutôt l'efficacité dans le sens du meilleur service rendu au moindre coût. On parle de rentabilité socio-économique.

### **3. Notion de risque**

Un investissement est réalisé pour permettre d'atteindre un objectif dans le futur, mais on ne peut pas déterminer le résultat d'un investissement à l'avance, l'entrepreneur détermine l'objectif de l'investissement, mais il reste toujours un risque pour que l'objectif visé ne soit pas complètement atteint. (Thaverdet-Popiolek)

## **SECTION 02 : Généralités sur le financement**

### **I. Définition du financement**

C'est une activité par laquelle les agents qui ont un excédent de liquidité et souhaitent l'utiliser pour générer des rendements dans le future, fournies aux agents économiques qui ont un besoin d'argents les fonds nécessaires pour la réalisation d'une activité commerciale, effectuer des achats ou bien investir dans un projet. (Hayes)

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

## II. Les conditions du financement

Les entreprises recourent à l'investissement pour le but de créer la richesse et ensuite peuvent l'utiliser pour financer ses actifs. Selon (Harb, (2014).)

Les trois conditions du financement à respecter sont :

- **Être profitable** : c'est-à-dire le projet doit dégager des profits, et à travers le compte de résultats qu'on peut mesurer ce qu'on perçoit comme revenue et ce que ça lui couter pour engendrer ces revenus.

- **Être solvable** : il est mesurable à travers le bilan. On veut dire par la solvabilité est que la valeur du patrimoine que nous possédons est suffisante pour le remboursement des dettes.

- **Être liquide** : c'est-à-dire disposer de la liquidité pour pouvoir régler les dettes aux dates prévues. C'est à partir du tableau des flux de trésorerie qu'on peut évaluer la capacité de gérer la trésorerie de l'entreprise. (Harb, (2014).)

## III. Les modes de financement

Après l'analyse des résultats de (Amelon, 2004, p. 214 ; Bernet-Rollande, 2015, p. 359), nous pouvons dire que, pour la réalisation d'un projet d'investissement, l'entreprise a plusieurs modes pour le financer :

### 1. Financement interne

Il s'agit de l'autofinancement, et la cession d'actif.

#### a. L'autofinancement

L'autofinancement constitue le mode de financement original et fondamental .C'est le financement des investissements par les moyens et les ressources générées par l'activité de l'entreprise, il assure l'indépendance de l'entreprise, il a été défini comme la capacité d'autofinancement (CAF) diminuée des dividendes distribués.

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

#### b. La cession des éléments d'actifs

La cession des éléments d'actifs permet de générer des ressources qui aident à la réalisation d'autres investissements, tout en cédant des actifs qui ne sont pas nécessaires à l'activité de l'entreprise.

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

## 2. Financement externe

Lorsque le financement interne ou par fonds propres de l'entreprise, ne suffit pas, l'entreprise a la capacité de faire recours au financement externe qui prend plusieurs formes, notamment : par l'appel public à l'épargne, les concours bancaires, ou alors les aides publiques.

### a. L'appel public à l'épargne

Pour compenser l'insuffisance des capitaux propres à financer les investissements de l'entreprise, les sociétés par actions peuvent faire :

- **Un appel au marché financier** : le marché financier permet aux entreprises ayant un besoin de financement d'emprunter à des entreprises ayant une capacité de financement. A travers le marché primaire se fait l'émission des titres (actions, obligations) pour la première fois, afin d'obtenir des capitaux nécessaires à leurs investissements, et dans le marché secondaire, les entreprises peuvent revendre les titres achetés dans le marché d'émission (BENILLES)

- **L'augmentation du capital** : C'est-à-dire, l'entreprise peut vendre des nouvelles actions soit aux actionnaires existants, ou bien à des nouveaux actionnaires. L'entreprise adopte cette méthode si elle a besoin d'argent frais, c'est ce qu'on appelle l'augmentation de capital en numéraire. Contrairement à la première méthode ; il existe une autre sauf qu'elle n'apporte pas une liquidité fraîche à l'entreprise ; elle consiste à augmenter son capital en fusionnant les bénéfices des années précédentes qui n'ont pas encore distribué au capital.

- **Les emprunts obligataires** : L'entreprise demande aux personnes physiques ou morales de lui prêter une dette de cinq à dix ans par l'émission des titres financiers. L'obligation peut-être ordinaire ou convertible, cette dernière entraîne sa disparition et augmentation du capital au même temps.

- **D'autres modalités d'appel public à l'épargne** : Il existe aussi d'autres modalités d'appel public à l'épargne tel que :

- **Le capital-risque** : le capital-risque accompagne la création et le développement des petites entreprises non cotées présentant à forte potentiel de croissance, le recours au capital-risque apporte non seulement aux entreprises un financement stable, mais aussi un accompagnement en expertise et conseil ainsi que l'accès au réseau des investisseurs. Ce type de financement rassure les banques et facilite l'accès des entreprises financées par ce type de capital pour avoir un emprunt bancaire. (BENILLES)

- **L'actionariat des salariés** : c'est une autre méthode d'apporter des capitaux pour l'investissement, où les salariés peuvent devenir des actionnaires dans l'entreprise pour laquelle ils travaillent dans des différentes situations :

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

La participation des salariés aux plans de développement et d'épargne de l'entreprise ;

Les salariés peuvent racheter des actions de leur entreprise si celle-ci est cotée en bourse ;

Souscription ou achat d'actions de la société à des conditions préférentielles : technologie stock-options ;

Les salariés peuvent racheter l'entreprise avec l'aide d'une société spécialisée.

- **L'introduction en bourse** : l'introduction en bourse ne concerne qu'un nombre restreint de grandes et moyennes entreprises remplissant certains critères financiers. L'entreprise va céder un certain pourcentage du capital sur le marché (au minimum 10%).

### b. Les concours bancaires :

Pour les entreprises qui ne peuvent pas faire appel au marché financier et préférer s'adresser à leur banque, cette dernière intervient soit par :

- **Un crédit classique** : on peut trouver :

#### **A moyen terme :**

C'est un crédit octroyé par un établissement financier d'une durée qui s'étale entre deux à sept ans avec une durée de différé dépend de la nature de l'investissement, et généralement ce crédit finance les projets d'investissement et non pas les besoins de trésorerie, avec une exigence de participer par un apport personnel, car le crédit peut couvrir au maximum 80% du montant global de projet.

#### **A long terme :**

C'est le crédit le plus utilisé pour financer les gros investissements distribué par des établissements financiers pour une durée plus de sept ans avec une période de différé qui peut s'étaler jusqu'à cinq ans.

Le montant d'investissement alloué et la durée de remboursement de ce type de financement font que le CLT<sup>1</sup> soit la meilleure formule qui garantira la réussite d'un projet d'investissement.

#### **- Un crédit-bail :**

Le crédit-bail est une technique de financement, un contrat par lequel le crédit bailleur (loueur, bailleur, une société de crédit-bail ou une banque) met à la disposition du crédit preneur (locataire) un bien à usage professionnel. Ce dernier dispose du droit d'utilisation de ce bien pendant une durée déterminée, contre le paiement périodique d'un loyer arrêté au préalable. Au

---

<sup>1</sup> Crédit à long terme

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

terme de la période de location, il est offert au locataire une option d'achat du bien financé par le paiement de la valeur résiduelle.

### - Un prêt participatif :

C'est un prêt sans garantie rémunéré par une partie fixe et une autre partie variable, on le définit comme un moyen de financement participatif.

L'investisseur a une partie des bénéfices réalisés lorsque l'entreprise utilise le bien dont l'acquisition est financée par ce prêt totalement ou partiellement, ou bien lorsque ce bien est cessé ou sous forme de rétrocession de la marge réalisée. Ce prêt a constitué une créance de dernier rang (en cas de liquidation judiciaire de l'entreprise, le remboursement n'aurait pas lieu qu'après le remboursement des autres créanciers).

### c. Les aides publiques :

Ce sont des subventions de l'état ou des collectivités locales fournies pour les entreprises pour financer leurs équipements. Souvent réservés aux entreprises qui présentent un intérêt pour l'économie, ou à celles qui connaissent de graves difficultés en raison de la concurrence internationale par exemple, ou auxquelles il convient d'apporter un soutien pour maintenir l'emploi. (Amelon, 2004) et (Bernet-Rollande, 2015)

## SECTION 03 : Généralités sur les crédits

### I. Définition du crédit

L'ordonnance N°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit stipule : « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval cautionnement ou garantie. » (Art.68. (2003, 26 Aout).)

### II. Notion du crédit

« Faire crédit, c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service » (DUTAILLIS,, 1981)

Selon Bauvert et Siret, la notion de crédit intègre trois critères qui sont : confiance, durée et risque :

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

**La confiance** : c'est-à-dire la confiance des deux parties (l'établissement financier et le client), en d'autres termes ; la capacité du créancier à respecter ses engagements dans les délais convenus, et le client doit être convaincu que sa banque ne va pas lui retirer le financement au moment où il en a besoin.

**La durée** : c'est la durée entre la fourniture du crédit et sa restitution, il nous permet de le catégoriser en court, moyen, ou long terme.

**Les risques** : ce sont ceux supportés par le créancier tel que le risque de non-paiement, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de taux de change. (Bauvert, (2003))

### III. Les types de crédit

Il existe plusieurs types de crédit classés selon certains critères :

- Selon la durée.
- Selon la destination.
- Selon la nature.

#### 1. Selon la durée

##### a. Le crédit à court terme :

C'est un crédit qui ne doit pas dépasser deux années, il est octroyé par l'établissement financier afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie d'un agent économique. Il peut prendre la forme :

- **Un crédit de trésorerie** : il est accordé soit au profit des entreprises pour régler temporairement leurs besoins de trésorerie, ou bien aux particuliers pour régler une dépense en plus de la résolution des problèmes de trésorerie.
- **Un crédit de mobilisation des créances** : ce type de crédit est destiné principalement au professionnel, et on distingue :

**L'escompte** : un crédit qui permet de céder les effets de commerce, les lettres de change et les billets à ordre par une entreprise à une banque pour se faire régler avant la date d'échéance grâce à une avance de l'établissement financier, en contrepartie elle reçoit le montant de ces effets de commerce dont les frais ont été déduit.

**L'affacturage** : c'est une technique qui permet aux entreprises de céder leurs factures à un établissement spécialisé appelé factor à l'échange d'un montant, tout en supportant tous les charges et les risques liés aux factures.

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

### b. Le crédit à moyen terme :

C'est un crédit qui a une période allant de deux jusqu'à sept années. Cette période dépend de la durée de vie d'investissement, et avec un différé qui dépend lui-même de l'objet du crédit. L'établissement financier accorde un montant d'investissement qui ne dépasse pas les 80% du montant de projet.

### c. Le crédit à long terme :

C'est un crédit accordé par les établissements spécialisés, destiné pour financer les investissements lourds qui ont besoin des montants importants. Il a une durée qui dépasse sept ans.

## 2. Selon la destination :

Les crédits se regroupent selon sa destination soit à :

### a. Un crédit d'investissement :

Ils sont destinés à financer le haut du bilan tel que les immobilisations, les machines de production. Parmi ces crédits on cite :

- Le crédit à moyen terme ;
- Le crédit à long terme ;
- Le crédit-bail.

### b. Un crédit à la consommation :

« Ce sont des crédits à court terme « quelque mois » accordés par la banque aux entreprises à fin de financer des actifs circulants « stocks et créances » que le fond de roulement ne couvre pas ». ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit\\_d'exploitation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit_d'exploitation))

## 3. Selon la nature :

Souvent il existe deux types de crédit selon la nature :

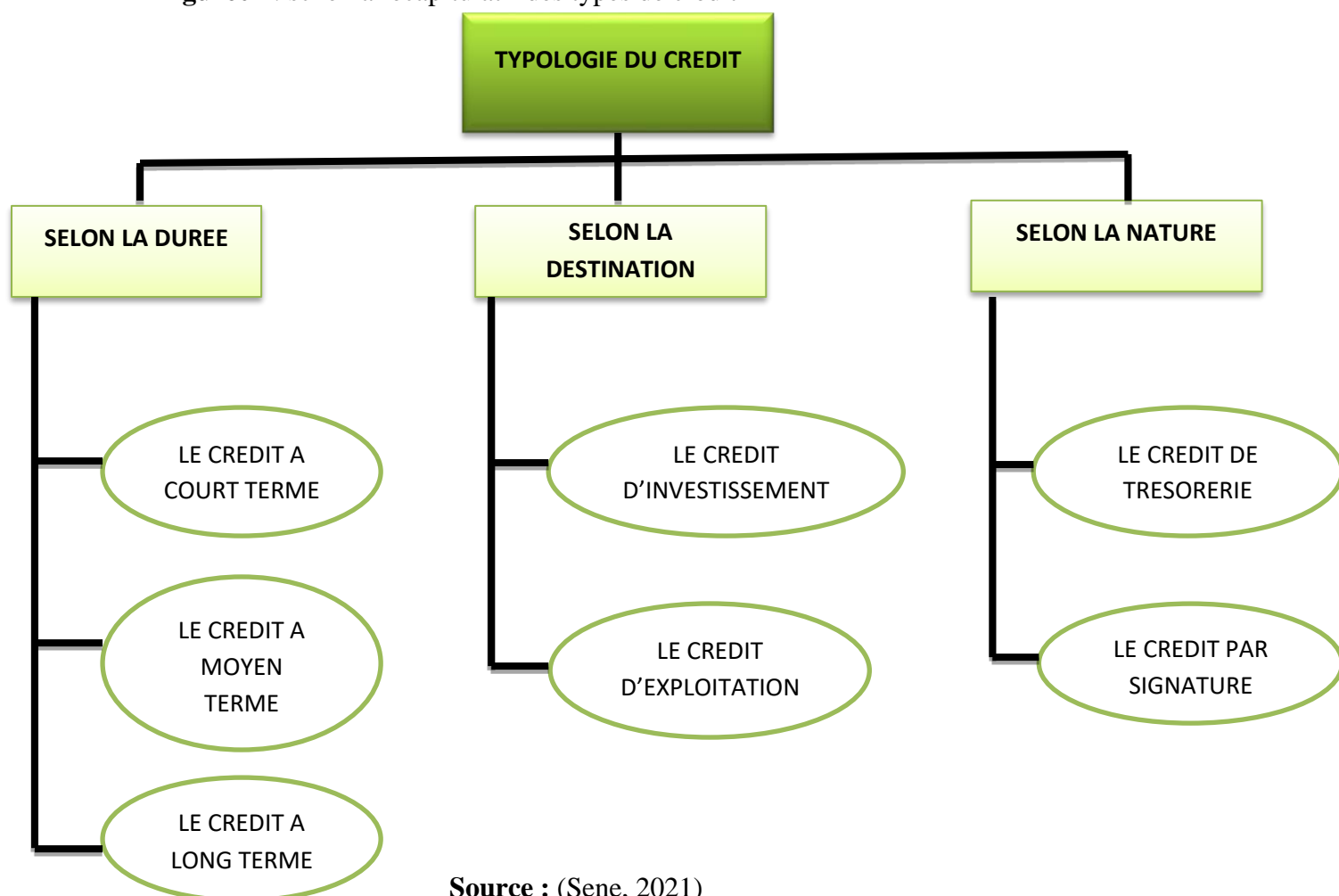
**Crédit de trésorerie** : comme nous l'avons déjà parlé précédemment, il s'agit d'un crédit à court terme.

**Crédit par signature** : c'est un crédit qui consiste à mettre les fonds à une personne tierce, et non pas au client, il est utilisé sous certaines conditions. Il est défini comme un engagement écrit à une durée et montant précis, en contrepartie, l'établissement financier reçoit une commission calculée sur le montant du décaissement en cas de besoin. A partir du (Sene, 2021) , nous résumons les types du crédit dans le schéma suivant :



# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

Figure01 : schéma récapitulatif des types de crédit



Source : (Sene, 2021)

## IV. Les risques du crédit

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU, comme étant : « Un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte ». (MICHEL R., 1998) SAMPSON pour sa part considère que : « La tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui et partant ils font les bénéficiaires en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement des risques. Il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un ». (SAMPSON A., 1982)

Selon (Lariane, 2020), les composants du risque de crédit sont les suivants :

- **Le risque de défaut ou de défaillance** : c'est l'incapacité ou le refus du débiteur d'honorer ses engagements contractuels envers son créancier au titre des intérêts ou du principal de la créance contractée. Moody's définit la défaillance comme « tout manquement ou tout retard sur

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

le paiement du principal et/ou des intérêts ». Les créanciers subissent une perte s'ils ne peuvent pas récupérer la totalité des sommes qui leur sont dues en vertu du contrat.

- **Le risque de dégradation de la qualité de crédit** : il est défini comme le risque de la détérioration de la qualité de crédit perçue de l'emprunteur ou de la contrepartie. La dégradation de la qualité de crédit influence les marchés des capitaux par une augmentation de l'écart de taux liée à l'emprunteur, qui représente la différence entre ce que le prêteur exige comme rendement et le taux d'intérêt sans risque des obligations de trésorerie. La qualité de crédit est susceptible de se dégrader à cause des modifications de notation de l'emprunt effectuées par l'agence de notation : plus l'emprunteur est classé dans un groupe de risque élevé, plus la différence de taux est grande.

- **Le risque de recouvrement** : découle de l'incertitude liée au taux de recouvrement de créance en cas de défaut. En cas de défaillance de l'emprunteur, le taux de recouvrement détermine le montant qui peut être récupéré du montant du prêt.

- **Le risque pays** : il est divisé en trois sous-risques, le risque de séparation politique qui affecterait les droits de propriété, soit par la saisie de biens, soit par la nationalisation.

Le deuxième risque est lié à l'incapacité d'une banque centrale de transférer des ressources en monnaie locale vers un instrument de paiement international, et dernier risque est que l'État ou les institutions publiques ne s'acquittent pas de leurs engagements en devises.

### V. Moyens de couverture contre le risque crédit

Après une longue recherche sur les moyens de gestion des risques de crédit, et selon Ogien (2016, p. 390), et les règlements N°2014-01 et N°2014-02 du 16 Février 2014, on trouve qu'il y a des moyens de gestion à l'échelle internationale, et d'autres à l'échelle nationale, ainsi que la nécessité des garanties. (Ogien, 2016) , (Article 2. (2014, 16 Février). ) , (Article 4. (2014, 16 Février).)

#### 1. Les règles prudentielles internationales :

##### a. Les accords de Bâle I :

Le marché de change a connu une crise, à cause de la disparition de la banque allemande Herstatt en raison de sa faillite qui a eu lieu en 1974, une réunion a eu lieu de comité de Bâle qui regroupe les banques centrales et les superviseurs bancaires des pays G10 (Allemand, France, Belgique, Italie, Japon, Etats-Unis, Suisse, Suède, Pays-Bas, Royaume-Unis, Canada), et cela ; afin d'apporter des solutions.

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

Le résultat de cet accord est abouti par l'accord de Bâle I en 1988, c'est un ensemble des recommandations dont le but est d'assurer la solidité financière, minimiser les risques de nature systémique, et de couvrir le risque de marché. Le comité a convenu sur un ratio international de solvabilité appelé « Ratio Cook » qui vient de nom du directeur de la Banque d'Angleterre, Peter Cook ; celui qui est demandé la réunion.

Ce ratio indique que les banques doivent disposer d'un montant des fonds propres (capital et réserves + emprunt subordonnés) supérieure ou égale à 8% de leurs risques pondérés selon la nature de chaque type (0% Etat, 20% Banque, 50% Crédit immobilier, 100% Autres crédits) et se résume au rapport suivant :

**Ratio COOK=**

$$\frac{\text{Fonds Propre Nets}}{\text{Risquesse ponderés}} \geq 8 \%$$

### **b. Les accords de Bâle II :**

Après les deux crises mexicaine en 1994 et asiatique en 1997, les accords de Bale I sont apparus insuffisants, car ces derniers ont été limités notamment pour le risque de crédit et le risque de marché, et négligé le risque opérationnel, et donc de nouvelles recommandations ont été lancées lors du deuxième comité de Bale II qui repose sur trois piliers :

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

**Tableau 1** : Les piliers des accords Bâle II

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
<p><u>Exigence minimale de fonds propres</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en considération tous les risques dans le ratio de solvabilité (McDonough) :</li> <li>Risque de crédit ;</li> <li>Risque de marché<sup>1</sup> ;</li> <li>Risque opérationnel<sup>2</sup>.</li> </ul>	<p><b><u>Surveillance Prudentielle</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication du CA et des dirigeants</li> <li>• Mise en place d'un dispositif de contrôle interne propre à la banque</li> <li>• Vérification de l'efficacité du management des risques opérationnels de la banque</li> <li>• Suivi des systèmes de la banque et de la qualité des données</li> <li>• Mise en place de procédures et de règles</li> </ul>	<p><b><u>Discipline de marché</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information récurrente sur la structure du capital et l'exposition aux risques de la banque qui devra être publiée afin de réduire l'incertitude du marché</li> <li>• Plus de transparence et une pression accrue sur le marché encourageront les banques à mieux gérer leurs risques</li> </ul>

Source : (Ogien D. , (2016))

Cet accord a abouti le nouveau ratio de solvabilité, le « Ratio McDonough » dénommé au nom du président du comité de Bâle l'année 1998 William J. Mac Donough. Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Ratio McDonough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} \geq 8\%$$

Les proportions des risques sont généralement de l'ordre de 85 % pour le risque de crédit, 3 % pour le risque de marché et 12 % pour le risque opérationnel.

<sup>1</sup> Dû à l'évolution de l'ensemble de l'économie, de la fiscalité, des taux d'intérêt, de l'inflation... Il affecte plus ou moins tous les titres financiers tirés du site [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr).

<sup>2</sup> représente l'ensemble des pertes que la banque pourrait supporter suite à un mauvais fonctionnement de ses processus de gestion, d'erreurs humaines ou de problèmes informatiques, ou d'événements purement externes.

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

### c. Les accords de Bâle III :

La crise des Subprimes de 2007/2008, et la faillite de Lehman Brothers exige l'instauration des nouvelles mesures en 2010 et les finaliser en 2017 pour combler l'insuffisance de l'accord Bâle II d'empêcher les crises, une norme quantitative a été remplacée par quatre, sont les suivants :

- **Le renforcement des fonds propres** : le comité de Bâle propose d'augmenter le minimum des fonds propres à 10.5% en 2019.

**Ratio de Mcdonough** = fonds propres / Risque de crédit + Risque de marché + Risque opérationnel  $\geq$  10.5%

- **L'introduction de ratio de Levier** : Bâle III a fixé le ratio de levier à 3%

**Ratio de levier** = fonds propres / Total du bilan  $\geq$  3%

- **L'introduction de ratio de liquidité à court terme** : Bâle III prévoit que la banque doit avoir des réserves liquides supérieure aux sorties nettes de trésoreries sur 30 jours

**Liquidity Coverage Ratio** = LCR = Actif liquide / Sortie nette de trésorerie à 30j

- **L'introduction de ratio de liquidité à long terme** : c'est le rapport entre le financement stable disponible et les besoins de financement stable, et il doit être supérieur à 100 %.

**Net Stable Funding Ratio** = NSFR=Ressources Stables / Emplois stables

## 2. Les règles prudentielles nationales :

Pour gérer le risque de crédit la Banque d'Algérie mise en place des diverses réglementations.

### a. La division des risques :

La banque doit diversifier sa clientèle et travailler avec un ensemble des clients de différents secteurs économiques car la concentration sur un seul groupe de clients de même nature affectera sa stabilité et causer sa faillite en cas de problème.

**Art. 4:** « Toute banque ou établissement financier est tenu de respecter en permanence un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des risques nets pondérés qu'il encourt sur un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres réglementaires... » (article 2 du 16 février 2014)

**Art. 5 :** « Le total des grands risques encourus par une banque ou un établissement financier ne doit pas dépasser huit (8) fois le montant de ses fonds propres réglementaires » (article 2 du 16 février 2014)

## Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

### b. Le ratio de solvabilité :

**Article 2 :** « Les banques et établissements financiers sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité de 9,5 % entre, d'une part, le total de leurs fonds propres réglementaires et, d'autre part, la somme des risques de crédit, opérationnel et de marché pondérés ». (article 2 du 16 février 2014)

### 3. Les garanties :

Les garanties protègent les banques du risque de non-paiement, elles demandent donc à leurs clients des garanties avant de leur accorder un crédit, même si le client est solvable. Ce sont les types de garanties :

#### a. Garanties personnelles :

- Le cautionnement : « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». (Article 644. (2007))
- L'avale : « Il désigne un engagement personnel donné par un tiers au profit d'un des signataires d'un effet de commerce à concurrence d'un montant qui est habituellement de la totalité de la somme due. ». (Braudo)

#### b. Les garanties réelles :

- L'hypothèque : « ...Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ». (Article 882. (2007).)
- Le gage : « Le gage est un contrat par lequel une personne remet à son créancier un objet mobilier ou une valeur pour assurer l'exécution de ses engagements, par exemple le remboursement d'un prêt d'argent ». (Braudo)
- Le nantissement : « .... un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ». (Article 948. (2007).)

# Chapitre01 : Généralités sur l'investissement et le crédit

## Conclusion

Au cours de ce chapitre introductif, nous avons essayé de traiter les différentes notions relatives à l'investissement, au financement, ainsi que celles liées aux crédits.

Dans le cadre du financement de ces investissements, la banque met à la disposition des investisseurs de différentes catégories de crédit selon le besoin exprimé, parmi lesquels, nous pouvons citer le crédit à moyen terme (ou le crédit classique) et le crédit-bail qui seront développés respectivement dans le chapitre ci-après

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

### *Chapitre II : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme*



# **Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme**

## **Chapitre II : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme**

Après avoir étudié dans le chapitre précédent des généralités sur l'investissement, le financement et les crédits, nous allons consacrer ce chapitre pour voir les deux modes de financement : le crédit classique et le leasing en premier lieu, ensuite la différence entre ces deux modes de financement afin de permettre au final à l'entreprise de voir d'une manière plus claire le choix qui lui convient pour financer ses investissements.

Nous allons essayer, à travers ce chapitre, de faire une comparaison entre le financement par le crédit-bail et le CMT en donnant les avantages, les inconvénients des deux modes pour arriver à faire une comparaison à travers un tableau.

Pour cela, nous avons réparti ce chapitre en trois sections :

**SECTION 1** : Le crédit à moyen terme

**SECTION 2** : Le crédit-bail

**SECTION 3** : Comparaison entre le CMT et le Crédit-bail.

### **SECTION 01 : Le crédit à moyen terme**

Pour que les entreprises développent leurs activités, elles accordent des emprunts bancaires, parmi lesquels on peut citer le crédit à moyen terme

#### **I. Définition du crédit à moyen terme**

Le crédit à moyen terme ou bien le crédit classique est un emprunt bancaire dont les durées de remboursement vont de 2 à 7 ans, y compris les années de différées, pour le financement de la réalisation de projets neufs ou d'extension. Par précaution, ce type de financement couvre généralement environ 60% jusqu'à 80% du montant HT du bien, la partie qui reste est financée par des apports personnels ou par des subventions si l'entreprise bénéficie d'aides de l'Etat.

La réalisation de ce crédit se fait sous forme d'avances en compte, avec certification d'un chèque de banque établi à l'ordre du fournisseur ou par virement (Cherif)

# Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

## II. Caractéristiques du crédit à moyen terme

Les différentes caractéristiques du crédit à moyen à terme sont définies dans un contrat établi entre l'établissement financier et l'emprunteur, à savoir :

### 1. Le montant du crédit

La banque se base sur les conditions de l'entreprise emprunteuse et sa capacité de remboursement pour lui octroyer le crédit, et elle peut donc financer jusqu'à 70% du montant TTC désiré.

### 2. La durée du remboursement

Sur le plan de la période, sa durée de remboursement s'étale de 2 à 7 ans, tout en gardant une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien financé.

La durée du prêt doit tenir compte des capacités financières de l'entreprise et doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement). (BERNET-ROLLANDE, 2008).

### 3. Le différé

Le différé est une période au cours de laquelle l'investisseur ne paie que les intérêts du crédit, appelés intérêts intercalaires, et non pas la totalité de l'annuité. Cette durée correspond à la période de réalisations du projet qui permet à l'entreprise à la fois de :

- mettre en place des équipements, et de se lancer dans la production.
- générer une CAF suffisante lui permettant de faire face aux différentes échéances de remboursement du crédit

### 4. Les garanties

Dans le cadre de l'octroi du crédit, de différentes garanties sont exigées. Bien que ces dernières ne soient qu'un élément accessoire au crédit alloué, l'établissement financier doit recueillir ces sûretés pour limiter les risques liés au crédit. « Une garantie ne fonde jamais un crédit. Si elle est l'une des composantes essentielles du crédit, elle ne légitime jamais. La

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

meilleure garantie reste essentiellement liée à la valeur économique de l'entreprise et à sa capacité financière pour assurer le remboursement du crédit. » (MATHIEU, 1995)

On distingue entre 2 types des garanties exigées :

### a. Garanties réelles :

Ce sont les actifs qui figurent au bilan de l'emprunteur, dont l'établissement financier peut évaluer à tout moment la valeur : hypothèque, nantissement sur le fonds de commerce, nantissement sur le matériel et outillage, gage sur véhicules.

### b. Garanties personnelles :

Elles constituent tous les engagements pris par une tierce personne, autre que le client principal, d'honorer les engagements de celui-ci, s'il ne satisfait pas à ses obligations. On distingue dans les garanties personnelles le cautionnement et l'aval.

## 5. La rémunération du prêt :

La banque exige une rémunération en contrepartie du crédit accordé. Elle peut choisir un taux d'intérêt fixe ou variable. En Algérie, les banques travaillent avec un taux d'intérêt fixe, qui varie d'une banque à une autre, et qui est généralement aux alentours de 5.50%

## 6. Les modalités du remboursement :

Le remboursement représente l'amortissement du crédit bancaire. Il se fait sur la base d'un tableau détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts. Dans le cas d'un CMT, le remboursement ne peut commencer que lorsque tous les fonds ont été versés et après une période de différé qui varie entre 1an et 3ans

Les banques peuvent proposer à leur clients des modes de remboursement différents : échelonné ou bien « in finie ».

### a. Le remboursement échelonné :

C'est le mode le plus utilisé par les banques, le remboursement se fait par mensualité, trimestrialité ou annuité suivant un tableau d'amortissement qui comporte une partie du capital et une partie d'intérêt.

Le remboursement échelonné peut être par principal constant dont la part du capital remboursée à chaque échéance est la même pendant toute la durée de l'emprunt. Ce type

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

d'amortissement est appelé amortissement constant ou linéaire du crédit. Les intérêts sont calculés sur la base du montant restant donc ils diminuent après chaque remboursement.

Il y'a aussi, l'amortissement par annuités constantes :

$$\text{Annuité constante} = \text{Capital} * \text{taux d'intérêt} / 1 - (1 + \text{taux d'intérêt})^{-n}$$

Où : n est le nombre d'année.

Dans cette formule la part des intérêts est plus élevée au départ. Elle va ensuite diminuer régulièrement tandis que celle du capital remboursé va progressivement augmenter.

### b. Le remboursement « in fine » :

Comme son nom l'indique, le remboursement s'effectue à la fin de la durée du prêt en une seule fois capital plus les intérêts.

Dans le cas d'un CMT, le remboursement est échelonné. (KAMEL)

### 7. Les immobilisations à financer :

Puisque la durée du crédit à moyen terme est fixée, la nature des immobilisations doit en tenir compte. Donc on finance des actifs dont la durée d'amortissement est compatible avec celle du crédit.

Le domaine de prédilection du crédit à moyen terme est par conséquent celui des matériels ou des installations légères.

## III. Typologies du crédit à moyen terme :

Selon Ouada (2010) et Fassi (2018) deux types de crédit à moyen terme existent:

### 1. Le CMT mobilisable

Le crédit amovible permet aux banques d'accorder des crédits à moyen terme et de fournir des garanties contre les risques d'illiquidité. Cette assurance découle de leur donner la possibilité de mobiliser des ressources au titre du crédit à moyen terme.

Le banquier en Algérie peut mobiliser un CMT, soit en retournant vers la Banque d'Algérie par le réescompte, et cela pour une durée maximale de 3 ans, soit par un emprunt obligataire ou augmentation de capital qui se font sur le marché financier.

Le réescompte auprès de la Banque d'Algérie est régi par l'article 40 et 41 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

## **Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme**

Selon cette ordonnance, l'article 41 dispose : « Les modalités et conditions de réescompte, de prise et de mise en pension et d'avances sur effets en monnaie nationale par la Banque d'Algérie sont fixées par règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit. L'encours des opérations sur effets publics réalisées par la Banque Centrale, prévues aux articles précédents, est fixé conformément aux objectifs de la politique monétaire ».

Le bénéficiaire du crédit signe un effet de commerce en faveur du banquier, tout en exigeant deux autres signatures en plus de la signature du client sur ces effets de commerce.

La Banque d'Algérie exige également que l'objet du crédit soit le développement des moyens de production, du financement des exportations, ou encore la construction d'immeubles d'habitation.

Le banquier peut s'adresser au marché financier s'il ne veut pas s'adresser à la Banque d'Algérie pour bénéficier du réescompte.

### **2. Le CMT non mobilisable**

Ce CMT n'est pas finançable auprès de la BA. En effet, les billets à ordre souscrits par le client ne sont qu'une reconnaissance de dettes envers la banque et ne peuvent faire l'objet d'un refinancement. Ce type de crédit va engendrer une gêne dans la trésorerie de la banque. C'est pourquoi, sa rémunération est plus coûteuse. (Amazigh, 2014)

## **IV. Les conditions d'octroi d'un crédit à moyen terme**

Selon Bernet-Rollande (2015, p. 367), le Banquier doit bien étudier les incidences du Crédit sur l'activité de l'entreprise, et sa capacité à rembourser le montant sollicité dans les délais prévus afin d'éviter le risque de non remboursement. Cette étude nécessite les éléments suivants :

\* Un compte de résultat prévisionnel pour dégager les possibilités futures de l'entreprise de rembourser le montant emprunté, et cela, à partir de l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise.

\* Un tableau de financement pour connaître l'impact de l'investissement sur les indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie), afin de s'assurer du bon dénouement de l'opération de crédit.

Les éléments principaux que le banquier doit les étudier pour atteindre une étude complète de la demande de crédit sont :

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- La forme juridique de l'entreprise et notamment le montant et la composition du capital ;
- La situation économique ;
- L'intérêt économique et le financement de l'opération ;
- La situation financière de l'entreprise avant l'opération, pendant et après l'opération;
- Garanties offertes (personnelles et/ou réelles choisies en fonction des biens financés et de la situation de l'emprunteur).

En plus de ces points essentiels mentionnés par l'auteur pour l'octroi d'un crédit, il existe une autre condition, c'est la vérification du dossier fourni par le client

### V. Le déroulement de l'opération d'octroi d'un crédit classique

\*Après que le client ait indiqué son désir d'obtenir un crédit classique, le chargé de clientèle l'oriente vers le directeur de l'agence ou son adjoint afin de bien cerner ses besoins.

\*Le chargé de la clientèle informe le client des documents nécessaires inclus dans le dossier de la demande de crédit

\*Après réception du dossier complet du client, le chargé de la clientèle vérifie qu'il existe trois exemplaires du dossier.

\*Le chargé de la clientèle vérifie en collaboration avec le chargé d'étude l'authenticité, la conformité des documents et la complétude des dossiers.

\*Ensuite, le chargé d'étude d'une part, procède à l'étude et analyse le dossier relevant aux pouvoirs de l'agence et le soumit au directeur de l'agence, et d'autre part, transmis aux C.C.C et C.R.C les dossiers relevant à ses pouvoirs.

\*Après avoir étudié le dossier par le C.C.C et C.R.C, ils notifient l'agence par leurs décisions, et l'agence à son tour informe le client par la décision de la banque.

### VI. La comptabilisation

Lors de la réception du crédit :

512		Banque et assimilé		X	
	164	Emprunt bancaire			X

Comptabilisation des frais du dossier : enregistrement/ règlement :

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

62x	Services bancaires et assimilés		X	
4456		TVA sur autres biens et services	X	
	401	Fournisseur		X

401	Fournisseur		X	
	512	Banque		X

Comptabilisation du remboursement du crédit :

164	Emprunt bancaire		x	
6611		Intérêt sur emprunt bancaire	x	
	512	Banque		X

### SECTION 02 : Le crédit-bail

Après avoir étudié le premier mode de financement qui est le crédit classique, nous allons passer maintenant dans cette section au crédit-bail

#### I. Le crédit-bail en Algérie

L'introduction du leasing en Algérie a connu beaucoup de retard par rapport aux pays voisins tel que le Maroc, la Tunisie et le reste du monde.

Cette activité a été mise en place en 1996 par l'ordonnance N° 96-09 du 10 Janvier 1996. Le cadre réglementaire est constitué de 2 décrets et un règlement de la Banque d'Algérie :

- Décret présidentiel n°06-90 du 20 Février 2006 fixant les modalités de publicité des opérations de crédit-bail **mobilier**.
- Décret exécutif n°06-91 fixant les modalités de publicité des opérations de crédit-bail **immobilier**.
- Règlement banque d'Algérie n°96-06 portant sur les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail.

Cependant l'adoption de ce mode de financement ne s'est fait qu'à partir de l'année 2001 par la société Sofinance en faveur du secteur public.

## **Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme**

### **II. Le marché de leasing en Algérie**

En Algérie le crédit-bail est occupé depuis son apparition en 2002, par un petit nombre d'institutions financières qui sont presque toutes étrangères:

- Arabe leasing corporation : créé avec 47% de part de capital en 2001 par l'ABC, CNEP banque avec 27% des capitaux, A.I.C avec 25% des parts du capital, et 7% sont des capitaux privés ;
- Maghreb leasing Algérie ;
- Société générale, Natixis, Al-Baraka banque ou encore BNP Paribas ;

Cependant, afin de stimuler le développement de l'activité du crédit-bail, le gouvernement a ordonné en 2008 aux banques publiques de créer leurs propres filiales spécialisées dans les activités de crédit-bail. C'est ainsi que la BEA s'est associée à la banque portugaise Banco Esperito Santo pour créer Idjar Leasing, tandis que la BNA et la BDL se sont associées pour créer National Leasing Company "SNL".

En 2012, l'association entre le crédit populaire d'Algérie « CPA » , la banque de l'agriculture et de développement rural «BADR» et la société Algéro-saoudienne d'investissement ASICOM fait apparaître la société par action EL Djazair Idjar.

En 2015 la CNEP banque s'est lancée dans le leasing immobilier.

Ainsi on peut conclure que le secteur de leasing est largement dominé par les sociétés privées plus que les filiales publiques qui restent très modestes. (Article publié paru dans le site BTP-DZ.COM).

### **III. Définition du crédit-bail**

« Le crédit-bail est donc, une technique de financement externe, à moyen et à long terme, son principe est de permettre à un utilisateur de biens d'équipements (le locataire) d'utiliser un matériel qu'il choisit lui-même moyennant le versement de loyers au bailleur qui acquit le bien pendant une durée de temps déterminées et qui est la durée de vie du contrat, qui coïncide le plus souvent avec la durée de l'amortissement fiscal. A la fin de cette durée, plusieurs options sont possibles au locataire : il peut soit profiter de la promesse de vente et acheter le bien loué par un versement complémentaire, soit reprendre les biens en location, soit ne pas renouveler le contrat tout simplement.» (ALBOUY, 1991)

Le leasing est une technique de financement qui fait intervenir :



## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- **Le crédit bailleur** : il s'agit d'un établissement financier, d'une banque, ou d'une société de leasing. Sa mission consiste en l'achat du bien choisit par son client (le crédit preneur) chez le fournisseur pour le louer.
- **Le crédit preneur** : il peut être un artisan, une PME/PMI, grandes entreprises. Il loue le bien en bénéficiant d'une option d'achat à la fin du contrat.
- **Le fournisseur** : pouvant être le fabricant ou le vendeur.

### IV. Typologie du crédit-bail

Le leasing peut être classé selon trois critères :

#### 1. Selon le transfert du risque

##### a. Le leasing financier

« Les opérations de crédit-bail sont dites « leasing financier » si le contrat prévoit le transfert au locataire de tous les droits, obligations, avantages, inconvénients et risques liés à la propriété du bien financé par crédit-bail, si le contrat de crédit-bail ne peut être résilié et s'il garantit au bailleur de recouvrer ses dépenses en capital et se faire rémunérer les capitaux investis ». (Ordonnance N°96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit- bail, Art 2)

##### b. Le leasing opérationnel

« Les opérations de crédit-bail sont dites « leasing opérationnel », si la totalité ou la quasi-totalité des droits, obligations, avantages, inconvénients et risques inhérents au droit de propriété du bien financé n'est pas transféré et reste au profit ou à la charge du bailleur » (Ordonnance N°96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit- bail, Art 2.).

#### 2. Selon la nationalité des contractants

##### a. Le leasing national

Le leasing est dit national, lorsque le crédit bailleur « une société de leasing, une banque ou établissement financier » et le crédit preneur résident dans le même pays « la nationalité du fournisseur n'est pas prise en considération».

##### b. Le leasing international

Un leasing international est un contrat signé entre le crédit bailleur et le crédit preneur, dont l'une des deux parties n'a pas la qualité de résident.

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

### 3. Selon l'objet de l'acte

#### a. Le crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier consiste, à une société de leasing, d'acheter un matériel à usage professionnel, choisit par le client et de le lui louer ; tout en versant des loyers en contrepartie et une option d'achat à la fin de la location.

Il porte sur les équipements lourds, installations techniques, matériels industriels, matériel de transport et de manutention « camions, grue.. », matériels de travaux publics et de bâtiments, matériel médical.

#### b. Le crédit-bail immobilier

« Le crédit-bail se définit comme immobilier, s'il porte sur des biens immeubles construits ou à construire pour les besoins professionnels de l'opérateur économique ». (Ordonnance N°96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit- bail, Art 2.).

Ce type de crédit concerne les Bâtiments d'entreprises ; Entrepôts, centre de distributions ; Magasins, centres commerciaux et show-rooms ; Hôtels et établissements touristiques ;

#### c. Crédit-bail sur fonds de commerce

Ce type de crédit ne concerne pas le financement du fonds de commerce, mais plutôt son acquisition, il fonctionne de la même manière qu'un leasing classique, sauf qu'il est moins utilisé, et cela en raison des avantages fiscaux limités, des frais d'enregistrement et de la levée d'option d'achat très élevés.

## V. Droits et obligations des parties :

### 1. Le Crédit bailleur :

- **Ses droits:**

- ✓ C'est lui le propriétaire du bien pendant toute la durée.
- ✓ reprendre le bien en cas de défauts de paiement des loyers, et réclamer en cas de retard de paiement.
- ✓ Mettre en jeu les garanties recueillies dans le cadre du contrat pour le recouvrement de sa créance née.

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- ✓ Recevoir les indemnités d'assurance en cas de sa détérioration du bien loué.
- **Ses obligations :**
- ✓ Règlement du fournisseur une fois le PV de livraison reçu.
- ✓ Paiement des taxes, impôts et autres charges de cette nature grevant le bien loué.
- ✓ Livrer le bien loué conformément aux spécifications techniques du crédit preneur, et respecter les délais de paiement accordés au locataire.
- ✓ Transfert de la propriété du bien au locataire au cas de lever l'option d'achat.

### 2. Le crédit preneur :

- **Ses droits :**
- ✓ Jouissance sur le bien loué à compter de la date de délivrance de ce bien fixée au contrat.
- ✓ Garantie de la partie du bailleur contre tout trouble de la jouissance du bien loué.
- ✓ Prendre toute mesure conservatoire et d'exécution sur le patrimoine du crédit bailleur y compris le bien loué s'il est encore sa propriété, et ce, en cas de défaillance du bailleur dans l'accomplissement de ses obligations.
- **Ses obligations :**
- ✓ Paiement des loyers avec les montants et échéances exigés dans le contrat.
- ✓ Entretien et maintenir le bien loué.
- ✓ Restituer le bien à la fin du contrat si l'option d'achat n'est pas levée.

Le fournisseur dans une opération de leasing doit assurer la délivrance du bien au locataire sans vice en signant le PV de livraison (Ordonnance N°96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit- bail, Art 2.)

## VI. Les caractéristiques du contrat

Un contrat de crédit-bail contient obligatoirement des clauses nécessaires comme : la durée, les loyers, la valeur résiduelle et l'option d'achat offerte.

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

**Tableau 2:** caractéristiques du contrat de leasing

Clause	Signification
<b>La durée</b>	- La période irrévocable, elle est fixée entre les parties. - Fixée par rapport à la durée d'amortissement du bien.
<b>Le loyer</b>	- C'est le montant payé par le locataire. - Comprend : prix d'achat diminué de la valeur résiduelle répartie par des échéances, le profit et intérêts du bailleur et autre charge d'exploitation. - Calculé à partir de la date de location indiquée dans le contrat par méthode dégressive ou bien linéaire.
<b>La valeur résiduelle</b>	Généralement donnée sous forme de taux par rapport à la valeur du bien
<b>L'option d'achat</b>	- Possibilité d'acquérir le bien à la fin du contrat.

**Source :** élaboré par nos soins.

En plus de ces clauses obligatoires, il existe des **clauses facultatives** comme :

**Les garanties :** la propriété du bien est la meilleure garantie entre les mains du bailleur, mais, il peut exiger d'autres garanties quand le montant de l'investissement est assez important notamment la caution personnelle.

**Résiliation du contrat :** c'est-à-dire, dans certaines situations telles que la défaillance du bien, le non-paiement des loyers par le preneur, ou le décès de ce dernier, le bailleur peut annuler le contrat.

**Indemnité de réparation :** ou indemnité de résiliation c'est une somme que l'une des parties doit verser à son contractant dans le cas d'une résiliation anticipé du contrat (Loi n°09-01 du 22 juillet 2009, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2009(Article 24).)

## VII. Le déroulement d'une opération de crédit-bail

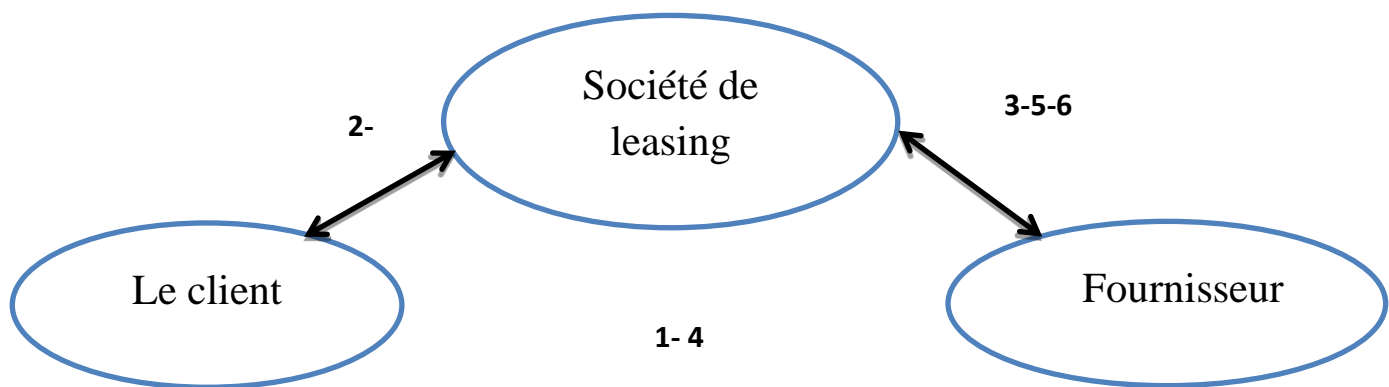
### 1. Mécanisme d'une opération de leasing mobilier

- Le client choisit le bien auprès d'un fournisseur. « 1 »
- Le preneur qui a besoin de fonds, présente une demande de financement à une société de leasing ou à une banque. Cette dernière prend une décision, et cela, après avoir fait une étude détaillée de la situation économique et financière de son client. « 2 »

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- Si la décision est favorable, la société passe une commande au fournisseur. Elle lui adresse un bon de commande assorti d'une durée de validité. « 3 »
- Le fournisseur livre le bien au client. La réception du bien est matérialisée par un procès-verbal signé par le client. «4 »
- Le fournisseur envoie la facture et le procès- verbal au crédit bailleur pour le règlement. Ce dernier va procéder à la vérification de la facture si elle concorde avec le bon de commande et règle le fournisseur. « 5 »
- Le client commence à utiliser le bien et à verser des loyers au crédit bailleur. « 6 »

**Figure02:** mécanisme d'une opération leasing mobilier



Source : établi par nos soins.

### 2. Mécanisme d'une opération de leasing immobilier

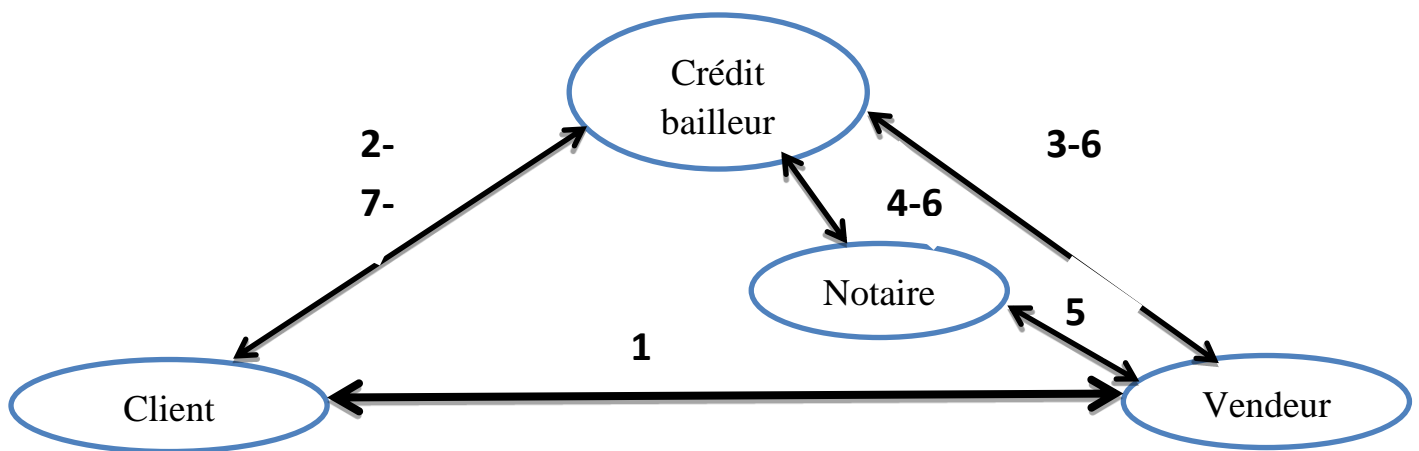
#### a. Bien déjà construit

- Le client choisit le bien immobilier. « 1 »
- la présentation d'une demande de financement à la société de leasing ou à une banque qui pratique le leasing immobilier par le client. « 2 »
- l'étude de la situation du client par le crédit bailleur et se rend sur les lieux pour visiter l'immeuble. « 3 »
- Le crédit bailleur communique au notaire l'identité du futur preneur et les caractéristiques du bien. « 4 »
- Le notaire effectue les démarches pour s'assurer de la situation juridique et fiscale du bien et des hypothèques éventuelles. « 5 »

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- Le notaire établit un contrat de vente entre le bailleur et le vendeur.
- Le bailleur débloque les fonds entre les mains du notaire, après le transfert de propriété et règle le vendeur. « 6 »
- Le bailleur va facturer les loyers selon les clauses du contrat et le client va verser les redevances pendant la durée du contrat. « 7 »

**Figure03:** mécanisme d'une opération leasing immobilier (bien déjà construit)



Source : établir par nos soins.

### b. Bien à construire :

Dans ce cas on se retrouve devant 2 situations :

a. Si le terrain appartient à une tierce personne :

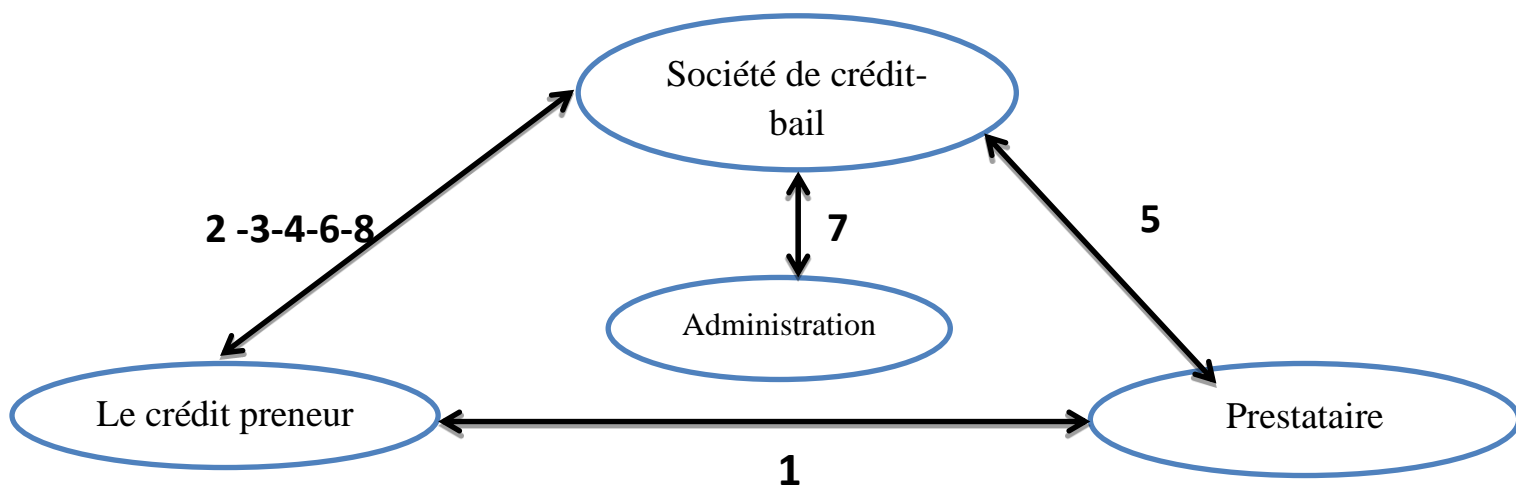
- Le client choisit le terrain ou l'immeuble qui va être construit « 1 » ;
- Le client présente une demande de financement au crédit bailleur. Ce dernier une fois qu'il aurait vérifié que le terrain est constructible, il approuve la demande d'acquisition du bien, facture des pré-loyers en contre-partie de l'avance versée « 2 » ;
- Le preneur présente un devis signé par l'architecte « 3 » ;
- Une fois que le cahier de charge établit, le crédit preneur sera mandaté afin de conclure en son nom tous le contrat lié à la construction de l'immeuble « 4 » ;
- A fur et à mesure que les travaux avancent, le bailleur débloque des sommes d'argent sur la base des factures signées par l'architecte et le preneur « 5 » ;

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

- Le bailleur facture des pré-loyers en contre partie des avances faites pour la réalisation de la construction « 6 » ;
  - En fin de construction le bailleur s'assure de l'autorisation d'exercer et d'habiter, puis facture des loyers selon la clause du contrat « 7 » ;
  - le preneur paye les redevances pendant la durée du contrat « 8 »;
- b. Dans le cas où le terrain appartient au preneur:

Le client va consentir un bail **emphytéotique** « de longue durée » par lequel le bailleur va être titulaire d'un droit réel équivalent au droit de propriété et qui lui permettra de construire l'immeuble, à la fin du contrat de bail le client retrouve la propriété de son terrain et achète l'immeuble.

**Figure04:** mécanisme d'une opération leasing immobilier (bien à construire)



Source : établir par nos soins.

### VIII. Comptabilisation de l'opération de crédit-bail :

#### 1. Chez le preneur :

Selon le SCF le preneur est considéré comme étant le propriétaire du bien, donc « le bien loué sera comptabilisé à l'actif du bilan à sa juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette dernière est inférieure » Arrêté du 26 juillet 2008 article 135-2 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des Etats financier ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.).

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Lors de l'entrée du bien dans les locaux du preneur :

23X		Immobilisation		X
	16	Dettes sur contrat de location financement		X

Lors du paiement des redevances :

167		Dettes sur contrat de location financement		X
1685		Frais financiers	X	
	512	Banque établissement financier		X

618		Dotations aux amortissements		X
	281	Amortissement des immobilisations		X

A la fin du contrat du crédit-bail, en cas de lever l'option d'achat, l'opération se comptabilisera comme suit :

512		Banque établissement financier		X
	16	Dettes sur contrat de location	X	

### 2. Chez le bailleur :

Pour ce qui est du bailleur le montant versé sera comptabilisé dans les créances de son actif.

Acquisition du bien :

274		Prêt et créances sur contrat de location- financement		X
	512	Banque établissement financier		X

Paiement des redevances :

512		Banque et établissement financier		X
-----	--	-----------------------------------	--	---



## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

	763	Revenu de créance		X
	274	Prêt et créance sur contrat de location		X

A la fin du contrat de location, si le preneur décide de lever l'option d'achat il devra verser une dernière échéance qui correspond à la valeur résiduelle du bien dont le montant a été fixé lors de la signature du contrat de leasing.

Dans le cas où il décide de restituer le bien, le bailleur va le comptabiliser dans son actif dans la rubrique immobilisation au montant de la levée d'option d'achat qui n'a pas été levée.

### SECTION 03 : Comparaison entre le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Nous avons étudié dans les deux sections précédentes le crédit à moyen terme et le leasing, et avant d'opter pour un financement, une étude des avantages et des inconvénients doit se faire. Pour cela, et à travers cette section, nous allons essayer de faire une comparaison entre le crédit-bail et le crédit classique.

#### I. Avantages et inconvénients du leasing :

##### 1. Avantages

###### a. Pour le bailleur et le preneur :

Ces avantages constituent l'aspect fiscal en Algérie qui sont :

##### 1.1.1. En matière de plus-values de cessions professionnelles :

✓ Les plus-values réalisées lors de la rétrocession d'un élément d'actif au profit du crédit-preneur par le crédit bailleur pour le transfert de propriété ne sont pas comprises dans les bénéfices soumis à l'impôt.

✓ Les plus-values réalisées, lors de la cession d'un élément d'actif par le crédit-preneur au crédit bailleur dans un contrat de crédit-bail de type « Lease-back », ne sont pas comprises

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

dans les bénéficiaires soumis à l'impôt (Loi n° 07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances 2008 (article 10))

### 1.1.2. En matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

- Les opérations d'acquisition de biens effectuées dans le cadre d'un crédit-bail par les banques et établissements financiers bénéficient d'une exonération en matière de TVA. (Loi n° 07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances 2008 (article 17).)

- Régularisation de la TVA : en cas de levée d'option d'achat à terme par le crédit preneur, les sociétés de leasing sont affranchies de l'obligation de reverser le montant de la TVA déduite pour les cessions opérées dans le cadre des contrats de crédit-bail.

- Exemption de la TVA pour une période transitoire s'étendant jusqu'à la fin de l'année 2018, au profit des loyers versés dans le cadre des contrats de crédit-bail portant sur les matériels et équipements produits en Algérie et détaillés comme suit :

- ✓ Matériels agricoles produits en Algérie.
- ✓ Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des chambres froides et des silos destinés à la conservation des produits agricoles.
- ✓ Les matériels et équipements nécessaires à l'irrigation économisant l'eau, utilisés exclusivement dans le domaine agricole.
- ✓ Equipements utilisés dans la réalisation des mini laiteries destinées à la transformation du lait cru.
- ✓ Matériels et équipements nécessaires à la culture des olives, à la production et au stockage de l'huile d'olive.
- ✓ Matériels et équipements nécessaires à la rénovation de moyens de production et de l'investissement dans l'industrie de transformation.

La liste des matériels et équipements est fixée par un arrêté interministériel. (Loi n°09-01 du 22 juillet 2009, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2009(Article 24).)

### 1.1.3. En matière d'amortissement :

Les banques, les établissements financiers et les sociétés pratiquant des opérations de crédit-bail sont autorisés à aligner l'amortissement fiscal des biens acquis dans le cadre du crédit-bail sur l'amortissement financier du crédit au lieu de l'amortissement linéaire.

## **Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme**

Pour la durée d'amortissement, il est prévu qu'elle soit égale à la durée du contrat et qui n'est pas forcément égale à la durée de vie du bien. (Loi n°09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 (Article 8).)

De plus, la Loi Complémentaire pour 2010 prévoit que les dispositions antérieures à la Loi de Finance pour 2010 relatives aux règles d'amortissement dans le cadre des contrats de crédit-bail, continueraient à s'appliquer, à titre transitoire jusqu'au 31/12/2012.

Donc, c'est à titre exceptionnel que le crédit bailleur continuerait à être fiscalement réputé disposé de la propriété juridique du bien loué et à ce titre, était habilité à pratiquer l'amortissement de ce bien. Pour le crédit-preneur qu'est le propriétaire économique du bien, au sens des nouvelles normes comptables (SCF), continuerait à disposer du droit de déductibilité du bénéfice imposable des loyers qu'il verse au crédit bailleur jusqu'à leur échéance.

Mais la Loi de Finance pour 2014 a consacré le maintien des dispositions antérieures à l'entrée en vigueur du SCF et lui déroge de façon permanente en précisant que le crédit bailleur est réputé fiscalement propriétaire du bien loué. La Loi de Finance pour 2014 va même jusqu'à préserver un traitement selon lequel, le bailleur est tenu d'inscrire le bien loué en tant qu'immobilisation et de constater les loyers perçus en tant que produits.

De son côté, le crédit-preneur est réputé fiscalement locataire du bien loué et les loyers payés au crédit bailleur doivent être constatés par le crédit-preneur entant que charges. Cette Loi de Finances pour 2014 impose un traitement fiscal différent du SCF alors que l'objectif principal est de permettre l'amortissement fiscal sur la base de l'amortissement financier du crédit-bail (Loi n° 07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances 2008 (Article 11). Loi n°09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 (Article 8).)

### **1.1.4. En matière de droit d'enregistrement**

Selon l'article 14 de la loi 07-12 du 30 décembre 2007 portant Loi de Finances 2008 : « Sont exemptés des droits d'enregistrement, les mutations de biens d'équipement ou d'immeubles professionnels rétrocédés par le crédit bailleur au profit du crédit-preneur lors de la levée d'option d'achat par ce dernier au titre de cette rétrocession ».

### **1.1.5. En matière de taxe de publicité foncière**

Selon l'article 58 de la loi de finances 1996 :

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

« Les opérations d'achat d'immeubles dans le cadre du crédit-bail immobilier sont dispensées de la taxe de publicité foncière ».

### 1.1.6. En matière d'IRG ou d'IBS

Selon l'article 11 de la Loi de Finances 2001 :

« Les sommes payées à titre de loyers en vertu d'un contrat de crédit-bail international à des crédits-bailleurs non établis en Algérie bénéficient d'un abattement de 60% sur l'assiette de la retenue à la source d'impôt ».

### 1.1.7. En matière de TAP

Selon l'article 5 de la Loi de Finances Complémentaires pour 2001 :

« La partie correspondante au remboursement du crédit dans le cadre du contrat de crédit-bail financier n'est pas comprise dans le chiffre d'affaire servant de base à la taxe sur l'activité professionnelle ».

#### b. Pour le preneur :

- **Souplesse et rapidité :**

**Souplesse :** le leasing procure une souplesse du contrat grâce au barème personnalisé qui adapte le financement et le mode de remboursement aux caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

**Rapidité :** c'est-à-dire la rapidité dans les réponses à la demande de financement par les sociétés et les banques spécialisées dans le crédit-bail.

- **Financement intégrale :** il procure un financement total du bien contrairement au crédit classique qui exige un apport personnel de la part du client.
- **Une trésorerie préservée :** Grâce au financement intégrale, le preneur garde sa trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation seulement.
- **Des garanties réduites :** vu que le crédit bailleur a entre ses mains la garantie la plus importante qui est la propriété du bien, il ne va pas demander beaucoup de garanties à son client.
- Un financement sur-mesure adapté à la demande du client.
- Absence du risque de revente puisque il n'a pas à se préoccuper de la revente du bien à l'expiration du contrat

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

### c. Pour le bailleur :

(a) **Forte garantie (titre de propriété)** : Le bailleur conserve la propriété juridique du bien objet du contrat ce qui fait de lui un créancier privilégié en cas de défaillance du locataire, le bailleur pourra revendre ou relouer le bien. De plus, il peut exiger des garanties supplémentaires pour se prémunir contre une négligence nuisible à la valeur du matériel de la part du preneur ou autre risque.

(b) **Le risque d'obsolescence** : Lorsque le contrat de crédit-bail, prévoit irrévocablement l'option d'achat à l'échéance de la location ; le bailleur ne récupère pas le bien, le risque d'obsolescence est donc supporté par le locataire.

(c) **Une forte rentabilité** : Les sociétés de leasing exigent un taux d'intérêt nettement supérieur à celui d'un crédit classique. Ceci est dû à : l'énorme risque dû au financement intégral et la rapidité dans la prise de décision.

(d) **Avantages fiscaux** : Le bailleur a le droit de pratiquer l'amortissement des biens donnés en location, ce qui lui permet de réduire son bénéfice imposable.

### d. Pour le fournisseur :

Le crédit-bail est une technique très avantageuse pour le fournisseur, elle lui permet :

- D'écouler ses ventes, il sera ainsi débarrassé du problème de sur stockage ;
- La promotion de ses ventes, le crédit-bail est capable de lui créer de nouveaux débouchés ;
- La société de crédit-bail va payer le fournisseur, et donc les risques des impayés vont diminués.

## 2. Inconvénients

### a. Pour le crédit-preneur

Son principal inconvénient est son coût qui est supérieur par rapport au crédit bancaire classique ;

Le contrat est irrévocable, de ce fait toute résiliation est exclue même si l'équipement s'avère peu rentable pour le preneur ;

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Le leasing fait assumer des charges financières importantes et irrévocables à l'entreprise ;

Le bien objet du contrat de crédit-bail n'appartient pas au locataire, par conséquent, ce même bien ne peut faire l'objet de garanties vis-à-vis d'éventuels créanciers ;

Ce type de financement est réservé aux biens standards. Le crédit bailleur peut refuser d'acquérir un équipement qui sera difficile à vendre au terme du contrat de location

### b. Pour le crédit bailleur

En cas de défaillance du locataire, le bailleur est soumis aux aléas du marché de l'occasion ;

Au terme du contrat, si l'option d'achat n'est pas levée, le bailleur supporte le risque de mévente, d'obsolescence et les frais de stockage ;

L'absence d'aires de stockage des biens restitués par les locataires à la fin des contrats ;

Le bailleur risque de récupérer le bien défectueux.

## II. Les avantages et les inconvénients du crédit à moyen terme

On va passer maintenant aux avantages et inconvénients du CMT:

### 1. Les avantages

#### a. Pour le client :

**Bonification du taux d'intérêt** : le client peut bénéficier d'un taux de bonification « le taux de bonification de l'intérêt est fixé à 2%... ». (Ordonnance n°10-01 du 26 Août 2010.)

**Période de différé** : le client peut bénéficier d'une période de différé, ou il paie des intérêts intercalaires, cette période varie de 1 à 3ans.

**La propriété du bien** : le client peut utiliser le bien loué comme garantie vu qu'il est le propriétaire de ce bien.

**Déductibilité fiscale** : les intérêts sont déductibles de l'assiette fiscale, ils sont considérés comme charge pour l'entreprise. Ceci implique la diminution de l'impôt à payer.

Taux d'intérêt est moins élevé par rapport à celui appliqué dans le crédit-bail.

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

### b. Pour la banque :

**Le partage du risque** : un apport personnel est exigé au client, ce qui limite le risque lié à la défaillance du client.

**Garantie du trésor public** : L'article 72 de l'Ordonnance N°10-01 du 16 de 26 Août 2010 portant loi des finances complémentaires pour 2010 stipule que : « le trésor est autorisé à délivrer sa garantie pour la couverture des prêts contractés auprès des banques et établissements financiers, par les entreprises publiques, dans le cadre de la réalisation de leurs programmes de restructuration et de développement ». (L'article 72 de l'Ordonnance N°10-01 du 16 de 26 Août 2010).

**Garantie contre le non remboursement du crédit** : « dans cette optique, la CGCI-Pme, Organisme de partage du risque bancaire, a pour vocation de couvrir les risques de non Remboursement des crédits d'investissements consentis aux PME. Son dispositif de Garantie est une réponse aux préoccupations des différents acteurs économiques, partie Prenante dans le processus de création et de développement des PME dans notre pays ». (Ouada)

## 2. Les inconvénients :

### a. Pour le client :

- \* Le crédit à moyen terme ne couvre pas la totalité de financement, le client se trouve dans l'obligation d'apporter un pourcentage du montant d'investissement appelé apport personnel.
- \* L'accès au crédit bancaire est vraiment difficile pour les PME.
- \* Les garanties sont obligatoires.
- \* Le remboursement s'effectue à la date précise même si le client est en faillite.

### b. Pour la banque :

- Un taux d'intérêt faible par rapport au crédit-bail, et donc une faible rémunération.
- La propriété du bien appartient au client.
- Un processus d'octroi d'un crédit qui est un peu long à celui de leasing.
- Faire une enquête sur le client et sur son projet, ce qui entraîne des charges à la banque.

## III. Comparaison entre les crédits classiques et le crédit-bail :

Pour obtenir un financement, le chef d'entreprise peut aller vers une banque ou une société de Crédit-bail ; autrement dit, il a le choix entre un crédit classique ou un crédit-bail.

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Après avoir présenté les avantages et les inconvénients des deux modes de financement, nous allons procéder à leur comparaison selon plusieurs critères en commun. L'objectif est de déterminer dans quelle situation, le financement par un crédit-bail, ou par un CMT, pourrait être plus avantageux.

**Tableau 03:** comparaison entre le CMT et le leasing

Critère de comparaison	Crédit classique	crédit-bail	Le crédit le plus avantageux
Le montant	Apport personnel pouvant atteindre les 30% du montant	Financement intégral	Crédit-bail
Propriété du bien	Appartient au client	Juridiquement c'est le bailleur qui est le propriétaire, le client peut le devenir en levant l'option d'achat	Le crédit classique
Accès au financement	Long	Rapide et souple	Crédit –bail
Le taux	Détermine à l'avance il peut être fixe ou variable	Fixe ou variable mais supérieur à celui appliqué lors d'un CMT	Crédit classique
Option de fin de contrat	L'opération est soldée	Option d'achat du bien, le relouer ou le restituer	Crédit-bail
TVA	A la charge du client	A la charge du bailleur	Crédit-bail
Entretien du bien	A la charge du preneur	A la charge du client	Similaire
Garanties exigées	Nantissement du bien Hypothèque caution	le lui-même est une garantie	Crédit-bail

Source : élaboré par nos soins.

### Commentaires et remarques :

Le tableau précédent montre que chacun des deux techniques de financement a des points positifs et négatifs :

- **La propriété du bien :**



## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Contrairement au financement par CMT où le bien appartient au client, la propriété du bien revient au bailleur lors d'un financement par crédit-bail, d'où le client peut utiliser le bien loué comme garantie lors d'un crédit classique.

Cela pourrait être un point négatif pour le leasing, cependant, le preneur peut devenir le propriétaire du bien tout en levant l'option d'achat à la fin du contrat.

- **Montant du financement :**

Le financement est intégral lors d'un crédit-bail, il existe des cas où le bailleur demande le versement d'un **loyer majoré**, mais cette dernière demeure faible par rapport à l'apport exigé lors d'un financement par crédit classique, ceci joue en faveur du leasing.

- **Le taux d'intérêt :**

Appelé taux d'intérêt dans les crédits classiques, et le taux de marge dans un financement par leasing, ce dernier est élevé par rapport à celui appliqué dans un financement classique.

Il est plus élevé lors d'un crédit-bail, en raison du risque pris par le bailleur en finançant intégralement l'investissement et par le fait qu'il finance des biens spécifiques qui peuvent être difficiles à revendre. Pour la plupart c'est un point négatif, mais il ne faut pas oublier qu'un taux de marge élevé implique le paiement de frais financiers importants, ces derniers sont déductibles de l'assiette fiscale, donc permet au client de profiter d'une économie d'impôts considérable.

- **L'entretien du bien**

L'entretien du bien et sa maintenance sont à la charge du client, et cela, dans les deux financements (classique et le leasing).

- **Les garanties**

Le bailleur qui est le propriétaire légal du bien n'a pas besoin d'une sécurité importante de son client car il a la meilleure sécurité entre ses mains, la propriété du bien.

Contrairement au crédit traditionnel, les banques exigent des clients qu'ils fournissent des garanties à grande échelle telles que des garanties et des hypothèques. Il est donc difficile, voire impossible, pour les nouvelles jeunes entreprises d'obtenir ce type de financement, car elles ne disposent pas de cette garantie.

### **Choix de financement**

## Chapitre02 : Le financement par le crédit-bail et le crédit à moyen terme

Une étude comparative entre crédit-bail et crédit traditionnel montre que la décision de choix de financement qu'un investisseur devra faire dépendra de ses besoins :

S'il veut acquérir différents types de bien sans manquer de liquidités en "financement intégral", et ne veut pas passer par les formalités d'achat, mais n'a le droit d'en profiter que s'il supporte de payer des loyers élevés, alors il choisit le financement par le leasing

A l'inverse, s'il a le potentiel de payer un apport initial important avec une forte garantie, mais de payer un faible intérêt en retour et d'être propriétaire au moment de l'acquisition, auquel cas il optera pour un financement par crédit classique.

### Conclusion

Une entreprise souhaite investir, deux voies de financement lui sont offertes généralement : Le crédit classique ou le crédit-bail. Ces deux modes de financement sont différents mais dont l'objectif est identique. A travers ce chapitre, nous avons abordé les avantages et les inconvénients de chaque moyen de financement, pour à la fin établir un tableau comparatif de ces deux modes.

Un crédit-bail est plus souple et avantageux fiscalement, un crédit à moyen terme qui revient moins chère pour l'entreprise.

Pour choisir le mode de financement qui convient le mieux pour le financement de l'investissement, il sera mieux de prendre un exemple pratique sur la comparaison entre le crédit classique et le crédit-bail.

## *Chapitre 03 : cas pratique*

### Chapitre III : Etude de cas pratique

#### Section 01 : Présentation de l'établissement d'accueil FGAR

Le FGAR est un acteur émergeant dans l'accompagnement des PME en Algérie, jouant le rôle d'intermédiaire entre les Banques et les PME. C'est un pivot majeur en termes de garantie et d'accompagnement des PME dans leur projet.

Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME dénommé FGAR est un établissement public, créé par le Décret Exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002, pris en application des dispositions de la loi d'orientation sur la promotion de la PME du 12 décembre 2001 fixant les statuts du fonds.

Il a pour objectif d'accompagner et de soutenir les PME dans leurs phases de création, d'extension ou de renouvellement d'équipements, tout en octroyant des garanties financières nécessaires à la couverture des risques découlant des financements bancaires.

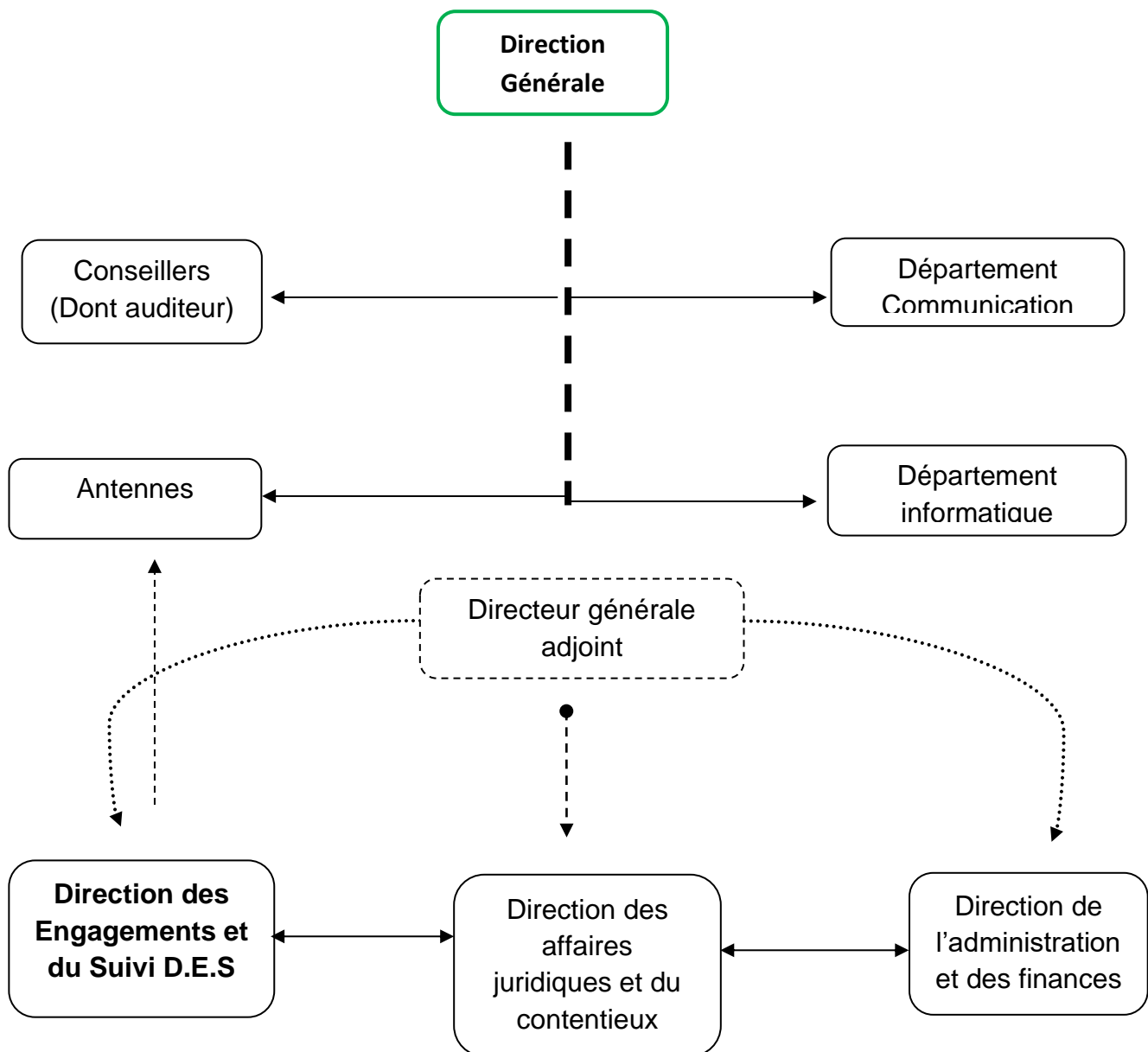
FGAR est doté d'un capital social de 1,01 Milliards de DA.

Le fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) est opérationnel depuis le 14 Mars 2004.

#### I. Les missions du FGAR

- Intervenir dans l'octroi de garanties pour les projets d'investissement des PME.
- Gérer les ressources financières mises à sa disposition, et cela conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Se prononcer sur l'éligibilité des projets de demande de garanties.
- Suivre les risques découlant de l'octroi de la garantie du fonds.
- Prendre en charge le suivi des opérations de recouvrement des créances en cas de litige entre la banque et l'entreprise bénéficiaire de sa garantie.
- Recevoir périodiquement la situation des engagements des établissements de crédits couverts par sa garantie. Dans ce cadre, il peut demander tout document.
- Juge utile et prendre toute décision allant dans le sens des intérêts du Fonds.
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales.
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds.

Figure05 : Organigramme du FGAR :



## II. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME et les banques :

Le fonds offre des avantages à la fois pour les PME et les banques :

### 1. La valeur ajoutée du Fonds pour les PME :

Il permet aux PME :

- D'accéder au financement de leur projet d'investissement.
- Disposer de médiateur entre l'entrepreneur et la banque afin d'améliorer la compréhension et la communication entre ces parties.

## Conclusion générale

- De procéder à une évaluation des atouts qualitatifs et intangibles de l'entreprise (expérience, formation, aptitudes, capacité à mettre en œuvre le projet, etc.) dans le cadre d'analyse du risque lors de la demande de crédit.
- De compléter l'évaluation du risque avec des informations sur le secteur d'activité, son développement économique, des études de marché, etc.
- De disposer de conseil et d'accompagnement en matière de gestion financière.

### 2. La valeur ajoutée du Fonds pour les banques :

Le FGAR est de plus en plus sollicité par ses partenaires, en raison des atouts que leur procure sa garantie, à savoir :

- Le partage d'une partie du risque crédit.
- L'obtention d'une garantie sans coûts supplémentaires.
- La réduction du niveau d'exigence en sûretés réelles.
- La confrontation dans sa décision grâce à une appréciation externe du risque.
- La réduction des provisions sur les créances détenues.
- L'amélioration, In Fine, du produit net bancaire par l'augmentation de la capacité d'engagement de la banque.
- L'augmentation de leur portefeuille PME.

## III. Modalité de fonctionnement du FGAR :

### 1. Le processus de la garantie offerte:

La garantie FGAR couvre un pourcentage de la perte assurée par la banque, elle se situe entre **10 % et 80 %** du montant du Financement bancaire sollicité, sans dépasser les **50 millions** Dinars. Ce taux est déterminé selon les paramètres suivants :

- ✓ La rentabilité et la viabilité du projet ;
- ✓ L'impact socio-économique du projet ;
- ✓ Le type et la valorisation des garanties proposées par le promoteur pour couvrir tous ses engagements (tous types confondus) ;
- ✓ Le respect des seuils de garantie en montant suivant la fourchette d'intervention du fonds ;
- ✓ La durée maximale de la garantie FGAR est de **Sept (7)** ans pour les crédits d'investissements classiques, et **Dix (10)** ans pour les crédits-bails ou crédit leasing.

### 2. Le coût de la garantie:

Le coût de la garantie FGAR est constitué par deux commissions :

- Une commission d'étude, pour la couverture des frais d'études de dossier de demande de garantie, dont le montant est de **20.000 DA** (en HT).
- Une commission d'engagement, sous forme de prime unique, calculée sur la base de l'encours de la garantie, payable en une seule fois à la délivrance du Certificat de garantie, représentant l'engagement final du FGAR, selon la tarification suivante :
  - **01 %** l'an sur l'encours de la garantie, pour les crédits d'investissement, payable en une seule fois, pour couvrir toute la durée du crédit.
  - **0,5 %** l'an sur l'encours du financement garanti concernant les crédits leasing, payable en une seule fois, pour couvrir toute la durée du crédit.

### 3. Conditions d'octroi de la garantie FGAR :

Conformément aux objectifs assignés au FGAR, le Fonds intervient dans l'octroi des garanties financières permettant de partager le risque avec le banquier, en faveurs de PME réalisant des projets d'investissement en matière de :

- Création d'entreprises ;
- Extension d'entreprises ;
- Renouvellement des équipements ;
- Prise de participation.

## IV. Champ d'application de la garantie FGAR:

### 1. Projets éligibles à la garantie FGAR :

Toutes les PME de l'économie Algérienne qui :

Répondant aux critères de définition de la PME précisés dans la loi d'orientation sur la Promotion de la PME n°01-18 du 12 décembre 2001, vérifiant les critères suivants :

- ✓ Un effectif n'excède pas 250 employés.
- ✓ Un total bilan qui ne dépasse pas 500 Millions de Dinars.
- ✓ Un chiffre d'Affaires ne dépassant pas le montant de 02 milliards de Dinars.
- ✓ Dont le capital social n'est pas détenu à hauteur de 25% ou plus par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME.

Cependant, la priorité est donnée aux PME présentant des projets répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

## Conclusion générale

- Développement des activités manufacturières et services inexistantes en Algérie ou bien dans la région.
- Contribution au développement régional du pays.
- Innovation par la technologie ou le savoir-faire.
- Réduction des importations et/ou Accroissement des exportations.
- Contribution au maintien et/ou à la création d'emplois.

### 2. Les projets non-éligibles à la garantie FGAR:

Certaines entreprises se trouvent inéligibles à la garantie du FGAR, parmi lesquelles nous citerons :

- Les entreprises ne répondant pas à la définition de la PME, suivant la loi d'orientation, sur la promotion de la PME en Algérie.
- Les entreprises dont le montage financier de leurs Projets a déjà bénéficié d'un dispositif d'appui par les pouvoirs publics.
- Les entreprises dont le projet visant à refinancer une dette antérieure.
- Les entreprises de commerce et les promotions immobilières.
- Les entreprises causant une pollution significative de l'environnement.

## V. Processus d'octroi de la garantie FGAR :

Après la réception du dossier de demande de garantie par le chargé du suivi et la vérification de l'ensemble des documents (administratifs, juridiques, comptables, fiscaux et parafiscaux), fournis par le promoteur ou l'établissement de crédit (et qui sont exigés par le FGAR), le dossier est confié à un chargé d'études (Engagements) par le Chef de Département des Engagements.

Ce dernier va procéder à l'étude du dossier.

Sous couvert du Directeur des Engagements et du Suivi, ce dernier s'assure au préalable de l'ensemble des documents fournis dans le dossier de demande de garantie.

Le chargé d'étude procède à l'évaluation du projet à travers la réalisation d'une recommandation comportant les avis sur les différents aspects de faisabilité financière, administratif réglementaire et rentabilité sur le projet objet de la demande de garantie avec soumission du projet à une grille de cotation du risque visant à obtenir un taux recommandé à appliquer au montant du crédit objet de l'investissement.

Partie intégrante de la recommandation, cette dernière est remise aux membres du comité des engagements qui statueront définitivement sur le taux de garantie à mettre en place ;



## Conclusion générale

allant de 10 à 80% du montant du crédit sollicité par le promoteur ou accordé par l'établissement de crédit.

Après vérification et approbation de l'étude et de la recommandation par le Directeur des engagements et du suivi, celle – ci est transférée avec le dossier de demande de garantie aux membres du comité des engagements pour examen et prise de décision.

### 1. Examen du dossier de demande de garantie par le comité des engagements

L'étude est communiquée aux membres du comité des engagements pour examen avant la séance du comité qui sera programmée au minimum Trois (3) jours après la remise de l'étude. En effet, la planification des séances du comité des engagements est proposée par le DGA et approuvée par le Directeur Général. Elle est communiquée à l'ensemble des membres qui sont :

- Le Directeur Général du FGAR, (Président du Comité des Engagements).
- Le Directeur Général Adjoint, (membre).
- Le Directeur des Engagements et du Suivi, (membre).
- Le Directeur de l'Administration et des Finances, (membre).
- Le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux, (membre).
- Le Chef de Département des Engagements, (membre).
- Le Chargé du dossier de demande de garantie (invité).

Le comité des engagements examine les propositions soumises par la Direction des Engagements et du Suivi, délibère et prend sa décision à l'unanimité de ses membres, soit par un accord, un refus, ou une décision de représentation à nouveau du dossier. Ce report est généralement lié au manque d'information ou de documents jugés nécessaires pour la prise de décision.

### 2. Octroi de l'offre de garantie FGAR

En cas d'accord, le DES établit l'offre de garantie en deux exemplaires originaux présentant l'ensemble des conditions et réserves éventuelles retenues par le comité des Engagements du fonds.

L'offre de garantie FGAR est valable pour une durée de Douze (12) Mois, à compter de la date du passage du dossier au niveau du comité. Pendant cette durée, il appartient à l'entreprise de justifier auprès du FGAR de l'obtention d'un accord de financement d'une Banque partenaire, qui par ailleurs exige la mobilisation de la garantie FGAR pour le déblocage du crédit.

### 3. Octroi du certificat de garantie FGAR

Dès réception de l'accord bancaire justifié par une notification et/ou convention et/ou Contrat de crédits finançant le projet du promoteur, le chargé de suivi examine et compare les conditions bancaires du crédit avec celles de l'offre de garantie:

- ✓ Si les conditions bancaires sont en contradiction avec celles de l'offre de garantie et qu'elles engagent davantage le FGAR, il élabore une nouvelle note en concordance avec les nouvelles données, en vue de la présenter aux membres du Comité des Engagements.
- ✓ Si les conditions bancaires reprennent les conditions de l'offre de garantie ou engagent moins le FGAR, il procède au calcul de la commission d'engagement et l'établissement du certificat de garantie.
- ✓ Le certificat de garantie est établi par le DES, validé et visé par le DAJC et signé par le DG en deux exemplaires originaux, un pour la banque et l'autre pour le FGAR.

## VI. Partenaires du Fonds

Avec la signature de vingt (20) conventions de partenariat, le FGAR est en relation avec la quasi-totalité des banques commerciales et établissements financiers, publics et privés, activant en Algérie à savoir :

**Tableau 04:**partenaires du Fonds

Banques et établissements financiers	année convention/avenant	
<b>Banques et établissements publics</b>	CNEP Banque	2007
	BADR	2007/2012
	BDL	2007
	CPA	2007/2016
	BNA	2008/2011
	BEA	2009
	SOFINANCE	2012/2016
	EL DJAZAIR IDJAR EDI	2013/2016
	SNL	2016
<b>Banques et établissements privés/mixtes</b>	Housingbank	2007/2012
	Société Générale Algerie	2007/2011/2015
	BNP Paribas El Djazair	2008/2013
	El baraka Banque	2008
	Natixis Algérie	2008/2012
	Idjar Leasing Algérie ILA	2016
	Arabe Leasing Corporation	2010
	Alegria Gulf Bank	2013
	FransaBanK	2014/2016
	Al salam Banque	2017
	Maghreb leasing Algerie (MLA)	2017

## VII. Les Organes de gouvernance du FGAR

### 1. Le Comité des Engagements

Il est composé du Directeur Général (DG), du Directeur des Engagements et du Suivi (DES), du Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), du Directeur de l'Administration et des Finances (DAF), les deux responsables des deux départements (Engagements et Suivi) ainsi que les chargés d'études (Engagements et Suivi).

Une séance de comité est organisée, deux à trois fois par mois pour examiner les demandes de garanties présentées par les chargés d'études, sanctionnées par une décision d'approbation, d'ajournement ou de rejet.

## Conclusion générale

### 2. Le Comité de validation des Indemnisations

Composé du DG, le DES, le DAJC, le DAF, le Chef du département suivi (DS) et son Collaborateur, il se réunit pour statuer sur les demandes d'indemnisation.

### 3. Le Comité de Direction

Il réunit les différents directeurs des différentes directions du Fonds au minimum une (1) fois par mois pour s'assurer de la bonne gestion et du bon fonctionnement du fonds, afin de suivre la mise en œuvre des résolutions et orientations du Conseil d'Administration.

### 4. Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont exclusivement composés par les Représentants des différents ministères.

## SECTION 02) : Présentation de l'entreprise

Nous allons consacrer cette section pour présenter l'entreprise ainsi que le projet financier

### I. Identification de l'entreprise

Nom ou Raison Sociale

**EURL L S P A**

Activité

Fabrication des filtres pour tous types de véhicules.

Date de début d'activité

19/02/2018.

Localisation du siège social

Constantine et Alger.

Localisation du site de production (projet d'extension)

Boumerdes.

Autres remarques

C'est une EURL L S P A, une entreprise versée dans l'importation et la commercialisation de pièces détachées pour tous type d'engins et véhicules , liées essentiellement au domaine mécanique et

## Conclusion générale

industriel pour le compte de donneurs d'ordre publics issus des secteurs de l'énergie

Dotée d'un capital social de 10MDA, l'affaire a été créée en 2014 siégeant à Alger et dispose de deux dépôts, opérant sur l'ensemble du territoire national

En 2017, cette dernière a entrepris un projet de redéploiement d'activité, à travers la création d'une unité de fabrication et rénovation de filtres pour véhicules légers-lourds et engins de travaux publics

## II. Présentation du projet

Nature de l'investissement	Extension
<b>Structure de l'investissement :</b>	
<b>Construction</b>	20 863 000
<b>Etude et suivi</b>	4 144 821
<b>Equipements de production</b>	174 052 800
<b>Equipements divers</b>	6 100 000
<b>Matériel roulant</b>	10 000 000
<b>Mobilier de bureau</b>	3 170 000

La nouvelle enceinte de production comprendra :

- \* 1 hangar en charpente métallique (800 m).
- \* Bloc administratif (120 m).
- \* Aires de manutention et logistique.
- \* Bâche à eau + VRD + clôture + poste de gardiennage + local technique.

### III. Structure de financement des investissements

\***Montant de financement** : 218 331 KDA. (Dont (70%) 152 831 345 DA constitue le montant du crédit d'investissement, et un apport personnel de 30% et donc 65 499 278 DA)

\***Durée de Financement** : 84 mois.

\***Différé de paiement** : 24 mois

### IV. Sûretés

\*Hypothèque 1er rang du terrain élargi aux constructions.

\*Caution solidaire de l'associé unique.

\* CAT-NAT.

### V. Activité et Marché

#### 1. Activité de l'entreprise

##### a. Description de l'activité

Initialement importateur fournisseur de systèmes de filtration et pièces de rechanges d'engins et matériel roulant ; opérant uniquement pour le compte d'entreprises issues du secteur public via des contrats de vente.

L'affaire ciblera via le présent projet une production de différent type de filtre avec une capacité nominale avoisinant les 900 pièces/ heures

##### b. Produits et services : les types de filtre à produire sont :

\*Filtre à air

\*Filtre à huile

\*Filtre à Gasoil

Le prix moyen unitaire sera de 270 DA

##### c. Technicité du processus ou des équipements (actuel ou acquérir)

Procédé de fabrication comportant des opérations de découpage, design, moulage par injection plastique, collage, assemblage en CKD / SKD (filtres à Huile, filtres à Gasoil)

### 2. Analyse du Marché

Marché visé	<b>Nationale</b>
Fournisseurs	Perspective de recours à des opérations d'importation de Chine pour l'approvisionnement en matériaux de filtration (papier, coton) et supports en métal
Clients	Stations-services, magasins spécialisés en pièces détachées et accessoires auto, ateliers d'entretien et réparation mécanique

#### Autres remarques :

Une forte concurrence sur le marché des articles de filtration automobile en Algérie ou prédomine des importateurs distributeurs de pièces de rechange accessoires auto, en l'absence d'une industrie nationale pour cette catégorie de produits.

### VI. Equipe dirigeante et moyens humains

**Gérant :** Mr T.B, âgé de 28 ans, il supervise le pilotage des activités de la EURL L S P A. Il a fait une formation en management (détenteur d'un DESS et d'un master en finance et contrôle de gestion), il présente le profil d'un jeune chef d'entreprise investi dans deux autres affaires.

**Effectif actuel :** 8

**Effectif futur :** 20

### SECTION 03 : Analyse financière de l'entreprise

#### I. Analyse des bilans financiers

##### 1. Actif :

**Tableau 05:** l'actif du Bilan

Actif	2018		2019		Evolution 2018/2019	2020		Evolution 2019/2020
	Montant	% du total actif	Montant	% du total actif		Montant	% du total actif	
<b>Actifs non courants</b>	<b>3 395 023</b>	<b>2%</b>	<b>8 313 002</b>	<b>4%</b>	<b>145%</b>	<b>7 950 126</b>	<b>3%</b>	<b>-4%</b>
<u>Immobilisations incorporelles</u>	=	<u>0%</u>	=	<u>0%</u>	/	=	<u>0%</u>	/
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>3 303 215</u>	<u>2%</u>	<u>2 379 040</u>	<u>1%</u>	<u>-27,98%</u>	<u>2 451 273</u>	<u>1%</u>	<u>3%</u>
Autres immobilisations corporelles	3 303 215	2%	2 379 040	1%	-28%	2 451 273	1%	3%
<u>Immobilisations en cours</u>	<u>84 033</u>	<u>0%</u>	<u>1 311 556</u>	<u>1%</u>	<u>1461%</u>	<u>1 311 556</u>	<u>1%</u>	<u>0%</u>
<u>Immobilisations financières</u>	<u>7 775</u>	<u>0%</u>	<u>4 622 406</u>	<u>2%</u>	<u>59352%</u>	<u>4 187 297</u>	<u>2%</u>	<u>-9%</u>
Prets et autres actif financiers non courants	7 775	0%	4 622 406	2%	59352%	4 187 297	2%	-9%
<b>Actif courant</b>	<b>151 419 463</b>	<b>98%</b>	<b>191 420 050</b>	<b>96%</b>	<b>26%</b>	<b>224 139 729</b>	<b>97%</b>	<b>17%</b>
<u>Valeurs d'exploitation</u>	<u>260 868</u>	<u>0%</u>	<u>4 631 400</u>	<u>2%</u>	<u>1675%</u>	<u>9 869 039</u>	<u>4%</u>	<u>113%</u>
<u>Valeurs Réalisables</u>	<u>115 349 946</u>	<u>75%</u>	<u>167 856 896</u>	<u>84%</u>	<u>46%</u>	<u>204 465 452</u>	<u>88%</u>	<u>22%</u>



## Conclusion générale

Clients	103 110 761	67%	143 082 710	72%	39%	142 640 158	61%	0%
Autres débiteurs	1 730 583	1%	6 367 394	3%	268%	31 965 768	14%	402%
Impôts et assimilés	10 508 602	7%	18 406 792	9%	75%	29 859 526	13%	62%
<u>Valeurs Disponibles</u>	<u>35 808 649</u>	<u>23%</u>	<u>18 931 754</u>	<u>9%</u>	<u>-47%</u>	<u>9 805 238</u>	<u>4%</u>	<u>-48%</u>
Trésorerie	35 808 649	23%	18 931 754	9%	-47%	9 805 238	4%	-48%
<b>Total actif</b>	<b>154 814 486</b>	<b>100 %</b>	<b>199 733 052</b>	<b>100 %</b>	<b>29%</b>	<b>232 089 855</b>	<b>100 %</b>	<b>16%</b>

Tout d'abord on remarque une évolution du total des bilans de l'entreprise qui est de 29% dans un premier temps (2018/2019) et de 16% sur la période (2019/2020).

### a. L'actif immobilisé :

Les immobilisations de l'entreprise représentent un faible pourcentage du total actif qui est de 3 % en moyenne.

En 2018, elles se sont constituées principalement des immobilisations corporelles qui sont de 97 %. En 2019 et 2020, les immobilisations financières représentent la plus grande partie avec 56% et 53%.

L'actif immobilisé a connu une augmentation importante de 145 % en 2019 par rapport à 2018, cela à cause de l'évolution considérable des immobilisations financières, en revanche, une légère diminution de 4 % est constatée en 2020.

### b. L'actif circulant

Une évolution de l'actif circulant de 17% est constatée entre 2019 et 2020 et qui reste inférieure à celle de 2018/2019 qui est de 26%.

- **Les valeurs d'exploitation :** Quand aux stocks de l'entreprise, ils représentent un montant insignifiant de 2% du total actif en moyenne. Ils sont en augmentation et affichent une augmentation très importante de 1675% en 2019 par rapport à 2018, aussi une augmentation de 113% en 2020 par rapport à 2019.

## Conclusion générale

- **Les valeurs réalisables :** Les valeurs réalisables occupent en moyenne 82% de l'actif circulant avec une augmentation de 46% en 2019 par rapport à 2018 et de 22% en 2020 par rapport à 2019. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation du poste impôts qui sont des créances fiscales représentant un précompte sur l'IBS et du poste autres débiteurs
- **Les valeurs disponibles :** Malgré la diminution des disponibilités de l'entreprise de 47% et 48% respectivement en 2019 et 2020, elle dispose toujours d'un niveau de liquidité important.

### 2. Passif :

Passif	2018		2019		Evolution 2018/2019	2020		Evolution 2019/2020
	Montant	% du total passif	Montant	% du total passif		Montant	% du total passif	
<b>Capitaux Permanents</b>	<b>20 385 634</b>	<b>13%</b>	<b>25 068 951</b>	<b>13%</b>	<b>23%</b>	<b>27 236 012</b>	<b>12%</b>	<b>9%</b>
<u>Capitaux Propres</u>	<u>18 711 273</u>	<u>12%</u>	<u>20 532 302</u>	<u>10%</u>	<u>10%</u>	<u>23 017 270</u>	<u>10%</u>	<u>12%</u>
Capital émis	10 000 000	6%	10 000 000	5%	0%	10 000 000	4%	0%
Résultat net	1 804 601	1%	1 821 028	1%	1%	2 484 968	1%	36%
Report à nouveau	6 906 672	4%	8 711 274	4%	26%	10 532 302	5%	21%
<u>Dettes à Moyen et à Long Terme</u>	<u>1 674 361</u>	<u>1%</u>	<u>4 536 649</u>	<u>2%</u>	<u>171%</u>	<u>4 218 742</u>	<u>2%</u>	<u>-7%</u>
Emprunts bancaires	1 674 361	1%	4 536 649	2%	171%	4 218 742	2%	-7%
<b>Dettes à Court Terme</b>	<b>134 428 852</b>	<b>87%</b>	<b>174 664 101</b>	<b>87%</b>	<b>30%</b>	<b>204 853 843</b>	<b>88%</b>	<b>17%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	38 814 640	25%	53 779 342	27%	39%	43 595 275	19%	-19%

## Conclusion générale

Impôts	2 175 955	1%	2 526 940	1%	16%	2 498 742	1%	-1%
Autres dettes	93 438 257	60%	118 357 819	59%	27%	158 711 326	68%	34%
Concours bancaires courants	-	0%	-	0%	/	48 500	0%	/
<b>Total passifs</b>	<b>154 814 486</b>	<b>100%</b>	<b>199 733 052</b>	<b>100%</b>	<b>29%</b>	<b>232 089 855</b>	<b>100%</b>	<b>16%</b>

**Tableau 06:** le passif du Bilan

### a. Capitaux permanents

L'examen du passif fait ressortir des fonds permanents en accroissement, à savoir une augmentation de 23% en 2019 par rapport à 2018 et de 9% en 2020 par rapport à 2019 causée par une forte progression des DMLT de 171% en 2019 et des capitaux propres de 12% en 2020. Ils représentent en moyenne 13% du total bilan.

Les fonds permanents sont constitués de :

- **Les capitaux propres :** Ils ont connu une augmentation de 10% en 2019 par rapport à 2018 et de 12% en 2020, qui revient à l'augmentation de report à nouveau et du résultat net.

Les fonds propres représentent en moyenne 11% du total bilan.

- **Les dettes à moyen et à long terme (DMLT) :** constituent en moyenne un pourcentage de 2% du total passif et 14% des capitaux permanents.

### b. Dettes à court terme :

Elles constituent une part importante du total passif durant les trois années qui est de 87% par rapport aux capitaux permanents. Les DCT se sont élevées de 30 % entre 2018 et 2019, et de 17 % en 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation trouve son explication dans le poste fournisseurs et comptes rattachés et le poste autres dettes.

### II. Analyse des indicateurs d'équilibre financier

Désignation	2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020
Capitaux permanents	20 385 634	25 068 951	23%	27 236 012	9%
Actif immobilisé	3 395 023	8 313 002	145%	7 950 126	-4%
<b>Fonds de roulement permanents net</b>	<b>16 990 611</b>	<b>16 755 949</b>	<b>-1%</b>	<b>19 285 886</b>	<b>15%</b>
Valeurs d'exploitation	260 868	4 631 400	1675%	9 869 039	113%
Valeurs réalisables	115 349 946	167 856 896	46%	204 465 452	22%
Dettes à court terme (hormis concours bancaires courants)	134 428 852	174 664 101	30%	204 805 343	17%
<b>Besoins en fonds de roulement net</b>	<b>- 18 818 038</b>	<b>- 2 175 805</b>	<b>88%</b>	<b>9 529 148</b>	<b>538%</b>
Valeurs disponibles	35 808 649	18 931 754	-47%	9 805 238	-48%
Concours bancaires courants	-	-	/	48 500	/
<b>Trésorerie nette</b>	<b>35 808 649</b>	<b>18 931 754</b>	<b>-47%</b>	<b>9 756 738</b>	<b>-48%</b>

**Tableau 07:** les indicateurs d'équilibre financier

**Source :** élaboré par nos soins.

Nous remarquons que l'entreprise est en équilibre financier durant toute la période étudiée malgré la diminution de sa trésorerie, avec 47 % et 48 % respectivement en 2019 et 2020. En effet, elle passe de 35 808 649 DA à 18 931 754 DA pour arriver à un solde de 18 931 754 DA.

Cette situation est due à une augmentation durant la période 2018/2020 du besoin en fonds de roulement net de 88 % en 2019 par rapport à 2018 et de 538 % en 2020. Cette évolution du BFR est due essentiellement à l'augmentation remarquable des valeurs d'exploitation.

Le besoin en fonds de roulement net global est négatif en 2018 et 2019 à cause de l'importance des dettes à court terme, donc les ressources sont supérieures aux emplois d'exploitation, tandis qu'il est positif en 2020.

## Conclusion générale

Le FR est positif durant les trois années c'est-à-dire que les ressources stables (capitaux permanents) couvrent les emplois stables et constitue un excédent de ressources à long terme permettant de financer le cycle d'exploitation.

### III. Analyse des comptes de résultat

Tableau 08 : compte de résultat

Désignation	2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	75 093 809	93 082 692	24%	99 486 453	7%
Variation de stocks	-	-		-	
Production immobilisée	-	-		-	
Subvention d'exploitation	-	-		-	
<b>Production de l'exercice (1)</b>	<b>75 093 809</b>	<b>93 082 692</b>	<b>24%</b>	<b>99 486 453</b>	<b>7%</b>
Achats consommés	63 515 680	76 306 429	20%	77 142 223	1%
Services et autres achats externes	5 551 581	9 256 034	67%	15 305 173	65%
<b>Consommation de l'exercice (2)</b>	<b>69 067 261</b>	<b>85 562 463</b>	<b>24%</b>	<b>92 447 396</b>	<b>8%</b>
<b>Valeur ajoutée (1) - (2)</b>	<b>6 026 548</b>	<b>7 520 229</b>	<b>25%</b>	<b>7 039 057</b>	<b>-6%</b>
Charges de personnel	1 190 923	1 764 185	48%	2 136 600	21%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 228 822	1 303 805	6%	1 417 666	9%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>3 606 803</b>	<b>4 452 239</b>	<b>23%</b>	<b>3 484 791</b>	<b>-22%</b>
Autres produits opérationnels	-	607 498	/	11 507	-98%
Autres charges opérationnelles	-	891 833	/	52 365	-94%
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	1 147 076	1 191 175	4%	43 564	-96%
Reprises sur provisions et pertes de valeur	-	-	/	-	/
<b>Résultat opérationnel (3)</b>	<b>2 459 727</b>	<b>2 976 729</b>	<b>21%</b>	<b>3 400 369</b>	<b>14%</b>
Produits financiers	95 914	-	-100%	149 988	/
Charges financières	105 307	-	-100%	166 297	/

## Conclusion générale

<b>Résultat financier (4)</b>	<b>- 9 393</b>	-	<b>-100%</b>	<b>- 16 309</b>	/
<b>Résultat brut des activités ordinaires (3) + (4)</b>	<b>2 450 334</b>	<b>2 976 729</b>	<b>21%</b>	<b>3 384 060</b>	<b>14%</b>
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	645 733	1 155 701	79%	899 092	-22%
<b>Résultat net des activités ordinaires (5)</b>	<b>1 804 601</b>	<b>1 821 028</b>	<b>1%</b>	<b>2 484 968</b>	<b>36%</b>
<b>Produits extraordinaires</b>	-	-		-	
<b>Charges extraordinaires</b>	-	-		-	
<b>Résultat extraordinaire (6)</b>	-	-		-	
<b>Résultat de l'exercice (5) + (6)</b>	<b>1 804 601</b>	<b>1 821 028</b>	<b>1%</b>	<b>2 484 968</b>	<b>36%</b>

**Source** : élaboré par nos soins.

### 1. Le chiffre d'affaires

L'analyse des comptes de résultat permet d'affirmer que l'entreprise a connu une phase de croissance marquée par l'évolution du chiffre d'affaires durant la période 2018/2020. Il est passé de 75 093 809 DA à 93 082 6926 DA en 2019 soit une évolution de 24% pour atteindre 99 486 453 DA en 2020 avec une augmentation de 7 %.

### 2. Les consommations intermédiaires

Elles passent de 69 067 261 DA en 2018 à 85 562 463 DA en 2019, soit une évolution de 24 %, ensuite, elles ont connu une autre augmentation de 8% en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette évolution est en relation directe avec celle du chiffre d'affaires.

### 3. La valeur ajoutée

Suit la même tendance haussière du chiffre d'affaires en 2019 avec un taux de croissance de 25%, c'est-à-dire que l'entreprise a créé plus de richesse. Cela s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires.

En revanche, la valeur ajoutée a diminué de 7 % en 2020, mais, elle reste positive. Cela s'explique par le taux d'évolution des consommations supérieur à celui de la production.

La valeur ajoutée représente 8 % du chiffre d'affaires, ce faible taux est lié à la nature de l'activité de l'entreprise. En effet, c'est une entreprise de négoce qui fait la vente de marchandises en l'état, elle dégage une marge commerciale correspond à la différence entre ses ventes et les coûts d'achat.

## Conclusion générale

### 4. L'excédent brut d'exploitation (EBE)

Positif sur les trois années, en progression durant la première période 2018/2019, mais, il a connu une diminution durant la période 2019/2020. Il n'est pas absorbé par les charges de personnel qui représentent en moyenne que 25 % de la valeur ajoutée.

Malgré l'augmentation des charges de personnel avec 48 % durant la première période 2018/2019, cela n'a pas affecté l'évolution de l'EBE à cause de l'augmentation de la valeur ajoutée.

En 2020, la diminution de l'EBE de 22 % est causée par la hausse des charges de personnel de 21 % et la baisse de la valeur ajoutée de 6 %.

### 5. Le résultat opérationnel

Le RBE est positif et en évolution sur toute la période, il passe de 2 459 727 DA en 2018 à 2 976 729 DA en 2019, soit une augmentation de 21 % et il atteint 3 400 369 DA en 2020, soit une progression de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

Le RBE représente 78 % de l'EBE.

### 6. Le résultat net

Il est positif tout au long de la période, et en évolution, Il représente en moyenne 69 % du résultat courant brut.

En effet, une augmentation insignifiante du résultat net de 1 % est constatée en 2019, et de 36% en 2020. Cela est dû au niveau de l'IBS qui est de 40 % en 2019 et de 26 % en 2020.

## IV. Analyse de la Capacité d'autofinancement :

Tableau 09 : capacité d'autofinancement

Désignation	2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020
Résultat de l'exercice	1 804 601	1 821 028	1%	2 484 968	36%
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	1 147 076	1 191 175	4%	43 564	-96%
CAF	2 951 677	3 012 203	2%	2 528 532	-16%

Source : élaboré par nos soins.

L'entreprise dégage une capacité d'autofinancement positive qui a connu une évolution de 2 % en 2019 par rapport à 2018, ensuite, elle a diminué en 2020 de 16 %.

## Conclusion générale

Etant donnée les montants importants de la CAF, l'entreprise :

- Aura moins recours aux financements externes (apports en capital, les endettements) ;
- Aura une capacité plus importante de s'endetter ;
- Aura une meilleure capacité de remboursement de ses dettes.

### V. Analyse par les ratios

#### 1. Analyse de la profitabilité

Tableau 10: analyse de profitabilité

Ratio	Méthode de calcul	2018	2019	2020
<b>Ratios de profitabilité</b>				
Ratio de marge nette sur les ventes	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	2,40%	1,96%	2,50%
Ratio de compétitivité	$\frac{\text{CA(N)} - \text{CA(N - 1)}}{\text{CA (N - 1)}}$	/	23,96%	6,88%
Ratio de croissance	$\frac{\text{VA(N)} - \text{VA(N - 1)}}{\text{VA (N - 1)}}$	/	24,79%	-6,40%
Ratio de création de valeur	$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production de l'exercice}}$	8,03%	8,08%	7,08%
Ratio du poids des charges de personnel dans la valeur ajouté	$\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$	19,76%	23,46%	30,35%
Ratio du poids des impôts et taxes dans la valeur ajoutée	$\frac{\text{Impôts et taxes}}{\text{Valeur ajoutée}}$	20,39%	17,34%	20,14%
Ratio du poids des amortissements dans la valeur ajouté	$\frac{\text{Amortissements}}{\text{Valeur ajoutée}}$	19,03%	15,84%	0,62%
Ratio de couverture des charges financières	$\frac{\text{RBE}}{\text{Charges financières}}$	23,36	/	20,45

Source : élaboré par nos soins.



## Conclusion générale

La profitabilité du marché de l'entreprise est positive et a diminué entre 2018 et 2019, ensuite, elle a connu une évolution en 2020 :

- La marge nette sur les ventes est passée de 2,4 dinars pour chaque 100 dinars vendus en 2018 à 1,96 dinars en 2019, soit une diminution de 0,44 dinar pour chaque 100 dinar de ventes. En revanche, elle a augmenté en 2020 pour atteindre un gain de 2,5 dinars pour chaque 100 dinars de ventes, ce qui veut dire que l'activité de l'entreprise rapporte à son actionnaire 0,54 dinars de plus pour chaque 100 dinars du chiffre d'affaires créée en 2020 par rapport à 2019.

La diminution du ratio de profitabilité durant la période 2018/2019 est liée essentiellement à l'augmentation du poids des charges de personnel dans la valeur ajoutée en 2019. Ces charges ont consommé presque 23,46 % de la valeur ajoutée en 2019, alors qu'elles ne consommaient qu'environ 19,76 % en 2018

Par contre, l'évolution de ce ratio en 2020 résulte :

- Du gain de compétitivité. En effet, les ventes ont augmenté de 6,88 % en 2020 par rapport à 2019.
- D'une diminution du poids des amortissements dans la valeur ajoutée de 15,22 % en 2020. Les charges financières sont couvertes de 23,36 fois par le RBE en 2019, et de 20,45 en 2020.

### 2. Analyse de l'efficacité :

**Tableau 11:** analyse d'efficacité

Ratios d'efficacité				
<b>Ratio de rotation du capital</b>	$\frac{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}{\text{Total actif}}$	0,485	0,466	0,429
<b>Ratio de rotation du stock</b>	$\frac{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}{\text{Stocks}}$	287,86 1	20,0 98	10,081
<b>Ratio de durée moyenne de recouvrement des créances clients</b>	$\frac{\text{Comptes clients}}{\text{Chiffre d'affaires (TTC)}} * 365$	421 J	471	440
<b>Ratio de durée moyenne de paiement des dettes fournisseurs</b>	$\frac{\text{Comptes fournisseurs} * 365}{\text{Achats consommés de biens et services (TTC)}}$	172 J	193	145

## Conclusion générale

<b>Ratio de rotation des immobilisations</b>	<i>Chiffre d'affaires (HT)</i>	22,734	39,1	40,586
	<i>Immobilisations corp &amp; incorp. nette</i>		26	

**Source :** élaboré par nos soins.

L'efficacité de gestion des actifs s'est détériorée pendant la période 2018/2020. Le ratio de rotation des actifs est passé de 0,485 en 2018 à 0,466 en 2019, ensuite il est arrivé à 0,429 en 2020, cela est dû essentiellement à une très forte baisse de la vitesse de rotation des stocks passant de 287,861 en 2018 à 20,098 en 2019, puis à 10,081 en 2020.

Ainsi, un allongement significatif du délai moyen de recouvrement des créances client de 50 jours pendant la période 2018/2019. Mais, un abaissement de 31 jours est constaté en 2020.

Le délai moyen de paiement des dettes fournisseur a connu un allongement de 21 jours en 2019 par rapport à 2018, ce délai a été réduit en 2020 de 48 jours par rapport à l'année passée.

Quant au ratio de rotation des immobilisations, une nette amélioration est constatée en 2019, en passant de 22,734 à 39,126 pour arriver à 40,586 en 2020, ce qui est un signe d'une meilleure utilisation des capacités de production.

### 3. Analyse de la solvabilité

**Tableau 12:** analyse de solvabilité

<b>Ratios de solvabilité</b>				
<b>Ratio de couverture du risque liquidatif</b>	<b><u>Capitaux propres nets</u></b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>
	<b>Total bilan</b>			
<b>Ratio de marge d'endettement</b>	<b><u>Capitaux propres nets</u></b>	11	5	6
	<b>Dettes financières à LMT</b>			
<b>Ratio de capacité de remboursement</b>	<b><u>Dettes financières à LMT</u></b>	0,57 ans	1,51	1,67
	<b>CAF</b>			

**Source :** élaboré par nos soins.

## Conclusion générale

Durant toute la période de l'exercice, l'entreprise dispose d'une faible solvabilité avec un ratio de couverture du risque liquidatif qui est de 12% en 2018, 10% en 2019 et 2020, alors que pour être dans la zone normale, les capitaux propres doivent se rapprocher du tiers du total ressources, donc l'entreprise est dans la zone de prudence et elle doit travailler sur sa structure financière.

La marge d'endettement est très forte. Les capitaux propres représentent 11 fois les dettes financières à MLT en 2018, 5 fois en 2019 et 6 fois en 2020, ce qui est de loin supérieur à la norme communément admise d'un ratio de plus que 1

Le ratio de capacité de remboursement est moins d'une année en 2018, ce qui est une preuve d'une forte capacité de remboursement dans la mesure où la CAF est supérieure au montant des dettes financières à MLT. Ce ratio est de 1,51 an en 2019 et de 1,67 en 2020, ce qui est un bon signe, sachant que la norme fréquemment admise est un ratio inférieur à 4ans.

### 4. Analyse de la liquidité

Tableau 13: analyse de liquidité

Ratios de liquidité				
Ratio de liquidité générale	$\frac{\text{Actif circulant}}{\text{Dettes à CT}}$	1,13	1,10	1,09
Ratio de liquidité réduite	$\frac{\text{Valeurs réalisables} + \text{Valeurs disponibles}}{\text{Dettes à CT}}$	1,12	1,07	1,05
Ratio de liquidité immédiate	$\frac{\text{Valeurs disponibles}}{\text{Dettes à CT}}$	0,27	0,11	0,05

Source : élaboré par nos soins.

### 5. Analyse de la rentabilité

Tableau 14: analyse de rentabilité

Ratios de rentabilité				
Ratio de rentabilité du total actif	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Total actif}}$	1,2%	0,9%	1,1%

## Conclusion générale

<b>Ratio de rentabilité financière</b>	<b><u>Résultat net</u></b> <b>Capitaux propres nets</b>	<b>9%</b>	<b>7%</b>	<b>9%</b>
<b>Effet de levier</b>	<b>Rf – Re</b>	<b>8%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>

**Source :** élaboré par nos soins.

La rentabilité est positive sur toute la période.

En matière de rentabilité des actifs, un montant de 100 dinars investi dans les actifs qui apportait 1,2 dinars en 2018, il apportait 0,9 dinars en 2019, et en 2020 il apportait 1,1 dinars, avec 0,3 dinars de moins pour 100 dinars investis en 2019 ,et 0, 2 dinars de plus en 2020.

En ce qui concerne la rentabilité financière, un montant de 100 dinars investi par l'actionnaire dans les capitaux propres lui apporte 7 dinars de gain net en 2019, alors qu'il leur apportait 9 dinars en 2018, donc avec une diminution de 2 dinars. Une augmentation de 2 dinars a été constatée en 2020 par rapport à 2019.

Mais, la rentabilité de l'entreprise X est positive sur les trois années donc la situation de la EURL en terme de rentabilité n'est pas inquiétante et elle est gagnante.

### SECTION 04) : Analyse de Rentabilité Prévisionnelle

Le projet de l'EURL LSPA consiste en la réalisation d'une unité de fabrication de différents types de filtres d'une capacité avoisinant les 900 pièces par heure.

#### I. Le crédit à moyen terme

L'entreprise a achevé 50 % des travaux d'infrastructure sur ses fonds propres et elle sollicite un CMT destiné à prendre en charge le reste à réaliser des travaux de construction et à l'acquisition des équipements, remboursable sur 07 ans dont 02 ans de différé avec un taux d'intérêt de 5,5 %.

#### Structure de financement :

**Tableau 15:** structure de financement

**U : KDA**

	<b>Apport Personnel</b>		<b>Emprunt Bancaire</b>		<b>Total</b>
<b>Investissement</b>	<b>65 499</b>	<b>30%</b>	<b>152 832</b>	<b>70%</b>	<b>218 331</b>

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relative à l'entreprise.

#### Garantie(s) proposées :

## Conclusion générale

Hypothèque 1<sup>er</sup> rang du terrain élargi aux constructions.

CAT – NAT

Caution solidaire de l'associé unique.

### Coût du projet :

**Tableau 16 : Coût du projet**

**U : KDA**

RUBRIQUES	MONTANT
Constructions	20 863
Etude et suivi	4 145
Matériel de fabrication	174 053
Equipements divers	6 100
Matériel roulant	10 000
Mobilier de bureau	3 170
<b>TOTAL investissement</b>	<b>218 331</b>

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relative à l'entreprise.

### Hypothèses de travail :

#### ➤ Chiffre d'affaires prévisionnel

Comme il s'agit d'une extension des activités de la société LSPA, le chiffre d'affaires prévisionnel sera constitué des activités actuelles de cette dernière auxquelles on intégrera les activités futures de l'usine de fabrication des filtres pour tous types de véhicules et pour engins de tous types de travaux publics et filtres industriels.

1. Chiffre d'affaires lié au projet d'extension de l'activité :

**U : KDA**

**Tableau 17 : Chiffre d'affaires déterminé par l'étude technico – économique**

Produit	Prix unitaire	Quantité par semaine	Quantité par an	Chiffre d'affaires annuel
Filtre à air	0.3	12 000	624 000	187 200

## Conclusion générale

<b>Filtre à l'huile</b>	0.25	12 000	624 000	156 000
<b>Filtre à gasoil</b>	0.25	12 000	624 000	156 000
<b>Total</b>				<b>499 200</b>

**Source :** élaboré par nos soins d'après l'étude technico – économique

Pour être crédible, nous avons pris 47 % du chiffre d'affaires prévisionnel de l'étude technico – économique pour la première année soit 234 624 KDA. Pour les années à venir, une augmentation de 3 % est prévue.

### 2. Chiffre d'affaires lié à l'activité actuelle de l'entreprise :

En première année, il est arrêté sur la base de la moyenne des chiffres d'affaires déjà réalisés par l'entreprise soit 89 221 KDA. Une augmentation de 3% est prévue pour les années à venir.

**Tableau 18 :** Chiffre d'affaires des deux activités :

U : KDA

Année	1	2	3	4	5	6	7
<b>CA (1)</b>	89 221	91 898	94 655	97 494	100 419	103 432	106 535
<b>CA (2)</b>	234 624	241 663	248 913	256 380	264 071	271 994	280 153
<b>Total</b>	323 845	333 560	343 567	353 874	364 490	375 425	386 688

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relative à l'entreprise

### ➤ Achats consommés

1) Les achats consommés liés à la production des filtres sont déterminés comme suit :

**Tableau 19:** achats consommées de l'activité de production

Produit	Coût unitaire	Quantité par semaine	Quantité par an	Coût annuel
<b>Filtre à air</b>	0,11	12 000	624 000	68 640
<b>Filtre à l'huile</b>	0,1	12 000	624 000	62 400
<b>Filtre à gasoil</b>	0,1	12 000	624 000	62 400
<b>Total</b>				<b>193 440</b>

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relative à l'entreprise

Ils représentent 40% du chiffre d'affaires lié à l'activité de production.

Année	1	2	3	4	5	6	7
<b>Achats consommés</b>	93 850	96 665	99 565	102 552	105 629	108 797	112 061

## Conclusion générale

- 2) Quant aux achats consommés liés à l'activité actuelle de l'entreprise, ils représentent 80 % du chiffre d'affaires lié à l'importation.

**Tableau 20:** achats consommées de l'activité actuelle

Année	1	2	3	4	5	6	7
<b>Achats consommés</b>	71 377	73 518	75 724	77 995	80 335	82 745	95 652

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relatives à l'entreprise

Pour arriver aux achats consommés, on fait l'addition des achats liés à l'extension d'activité et à l'activité actuelle :

**Tableau 21:** achats consommées des deux activités

Année	1	2	3	4	5	6	7
<b>Achats consommés (1)</b>	93 850	96 665	99 565	102 552	105 629	108 797	112 061
<b>Achats consommés (2)</b>	71 377	73 518	75 724	77 995	80 335	82 745	85 228
<b>Total</b>	165 226	170 183	175 289	180 547	185 964	191 543	197 289

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relatives à l'entreprise

### ➤ Services extérieurs et autres consommations

Ils représentent 15 % du chiffre d'affaires prévisionnel. Ce pourcentage est déterminé sur la base de la moyenne des services extérieurs des années passés et ceux liés aux produits fabriqués.

### ➤ Charges du personnel

L'extension de l'activité de l'entreprise requiert un renforcement d'effectifs compétents. Sur cette base, nous avons revalorisé la masse salariale à partir du nombre de personnel et la masse salariale déclarés, soit 12 000 KDA la première année. Une augmentation annuelle de 5% est prévue durant la période qui reste.

### ➤ Impôts, charges et versements assimilés

Ils représentent 2% du chiffre d'affaires prévisionnel.

## Conclusion générale

### ➤ Dotations aux amortissements

Contiennent les dotations aux amortissements des immobilisations représentées ci – dessous :

**Tableau 22:** les dotations aux amortissements

RUBRIQUES	MONTANT	DUREE	ANNEES D'EXPLOITATION							TOTAL
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Construction	20 863	30	695	695	695	695	695	695	695	4 868
Matériel de fabrication	174 053	8	21 757	21 757	21 757	21 757	21 757	21 757	21 757	152 296
Matériel roulant	10 000	5	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	14 000
Mobilier de bureau	3 170	10	317	317	317	317	317	317	317	2 219
Equipements divers	6 100	10	610	610	610	610	610	610	610	4 270
<b>TOTAL</b>	<b>214 186</b>	-	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>25 379</b>	<b>177 653</b>

**Source :** élaboré par nos soins d'après les informations relatives à l'entreprise

### ➤ Charges financières

Nous avons tenu compte des intérêts relatifs au crédit d'investissement objet de la présente demande.

**Tableau 23:** les charges financières

Année	Encours	Principal	Intérêt	Annuité
<b>2021</b>	152 831	-	8 406	8 406
<b>2022</b>	152 831	-	8 406	8 406
<b>2023</b>	152 831	21 833	8 406	30 239
<b>2024</b>	130 998	21 833	7 205	29 038
<b>2025</b>	109 165	21 833	6 004	27 837
<b>2026</b>	87 332	21 833	4 803	26 636
<b>2027</b>	65 499	21 833	3 602	25 435
<b>2028</b>	43 666	21 833	2 402	24 235
<b>2029</b>	21 833	21 833	1 201	23 034



## Conclusion générale

Source : élaboré par nos soins.

✚ **Compte de résultats prévisionnels :** (U =KDA)

**Tableau24:** compte de résultat prévisionnel

	TAUX	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	3%	<b>323 845</b>	<b>333 560</b>	<b>343 567</b>	<b>353 874</b>	<b>364 490</b>	<b>375 425</b>	<b>386 688</b>
<b>I - PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		<b>323 845</b>	<b>333 560</b>	<b>343 567</b>	<b>353 874</b>	<b>364 490</b>	<b>375 425</b>	<b>386 688</b>
Achats consommés		165 226	170 183	175 289	180 547	185 964	191 543	197 289
Services extérieurs et autres consommations	15%	48 577	50 034	51 535	53 081	54 674	56 314	58 003
<b>II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>		<b>213 803</b>	<b>220 217</b>	<b>226 824</b>	<b>233 628</b>	<b>240 637</b>	<b>247 856</b>	<b>255 292</b>
<b>III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>110 042</b>	<b>113 343</b>	<b>116 743</b>	<b>120 246</b>	<b>123 853</b>	<b>127 569</b>	<b>131 396</b>
Charges de Personnel	5%	12 000	12 600	13 230	13 892	14 586	15 315	16 081
Impôts, taxes et versements assimilés	2%	6 477	6 671	6 871	7 077	7 290	7 509	7 734
<b>IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 565</b>	<b>94 072</b>	<b>96 642</b>	<b>99 277</b>	<b>101 977</b>	<b>104 745</b>	<b>107 581</b>
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles								
Dotations aux amortissements et provisions		25 379	25 379	25 379	25 379	25 379	25 379	25 379
Reprise sur pertes de valeur et provisions								
<b>V - RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>66 186</b>	<b>68 693</b>	<b>71 263</b>	<b>73 898</b>	<b>76 598</b>	<b>79 366</b>	<b>82 202</b>
Produits financiers								
Charges financières		8 406	7 205	6 004	4 803	3 602	2 402	1 201
<b>VI - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>- 8 406</b>	<b>- 7 205</b>	<b>- 6 004</b>	<b>- 4 803</b>	<b>- 3 602</b>	<b>2 402</b>	<b>1 201</b>
<b>VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)</b>		<b>57 780</b>	<b>61 488</b>	<b>65 259</b>	<b>69 094</b>	<b>72 996</b>	<b>76 964</b>	<b>81 001</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	26%	15 023	15 987	16 967	17 965	18 979	20 011	21 060
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires								
<b>X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>42 757</b>	<b>45 501</b>	<b>48 292</b>	<b>51 130</b>	<b>54 017</b>	<b>56 953</b>	<b>59 941</b>

## Conclusion générale

CAF		68 136	70 880	73 671	76 509	79 396	82 332	85 320
-----	--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Tableau des flux de trésorerie

( U= KDA)

Tableau25:les flux de trésorerie

Désignation	0	1	2	3	4	5	6	7
CAF	0	68.136	70.880	73.671	76.509	79.396	82.332	85.320
Valeur résiduelle								36.533
Investissements	218.330							
BFR		26.987	27.797	28.631	29.490	30.374	31.285	32.224
Variation du BFR	26.987	810	834	859	885	911	939	
Récupération du BFR								32.224
CASH Flow	-245.317	67.327	70.046	72.812	75.624	78.485	81.394	154.076
Coefficient d'actualisation	1,00	0,91	0,83	0,75	0,68	0,62	0,56	0,51
CF actualisés	-245.317	61.206	57.889	54.705	51.652	48.733	45.945	79.066
Cash-Flows actualisés cumulés	<b>-245.317</b>	<b>-184.111</b>	<b>-126.221</b>	<b>-71.517</b>	<b>-19.865</b>	<b>28.868</b>	<b>74.813</b>	<b>153.879</b>
VAN	<b>153.879</b>							
IP	<b>1,70</b>							
TRI	<b>14%</b>							
Délai de récupération	<b>4 ans et 5 mois</b>							

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Commentaires :

La valeur actuelle nette (VAN) = 153 879 KDA, qui est supérieur à zéro et donc le projet est rentable .cela signifie que la somme des cash-flows futurs couvre le montant de l'investissement Io.

Le taux de rendement intérieur (TRI) = 14%, il représente le taux qui rend la VAN nulle .Il est plus élevé que celui du taux d'actualisation qui est de 10%, ce qui veut dire un projet rentable.

L'indice de profitabilité (IP) = 1,70, il représente la rentabilité d'une seule unité monétaire investie ; c'est-à-dire ; tout dinar investi rapporte en net 0,70 dinars à l'entreprise, d'où le projet est rentable.

## Conclusion générale

La durée de récupération (DR)= 4ans et 5 mois, c'est-à-dire que le montant initial d'investissement sera récupéré au bout du 4ans et 5 mois.

## II. Le Leasing

### ✚ Hypothèses de travail :

Les hypothèses qui ont guidé ce travail ont été arrêtées sur la base de la situation de l'entreprise et des paramètres de gestion dans des conditions normales d'exploitation. Le terme de ces prévisions sera de sept (07) années (2023-2029).

- Montant de financement : 218 331 KDA.
- Durée de Financement : 84 mois.
- 1er loyer majoré : 10 %.
- Taux de marge : 10 %.

### ✚ Echancier de remboursement : mode amortissement dégressif

**Tableau 26** : Le détail des loyers de l'entreprise durant la période 2023-2029. U : KDA

Année	Capital remboursé	Marges	Loyer HT	Marges en TTC	Loyer TTC
2023	39.089	18.726	57.815	22.284	61.373
2024	22.677	16.576	39.253	19.726	42.403
2025	25.051	14.202	39.253	16.900	41.951
2026	27.674	11.579	39.253	13.779	41.453
2027	30.572	8.681	39.253	10.330	40.902
2028	33.774	5.479	39.253	6.521	40.294
2029	37.310	1.943	39.253	2.312	39.622

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Dotations aux amortissements et provisions

Elles contiennent les dotations aux amortissements des nouveaux biens immobiliers & mobiliers à louer dans le cadre de cette opération de financement.

**Tableau 27**: les dotations aux amortissements

## Conclusion générale

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>D</b>	39.089	22.677	25.051	27.674	30.572	33.774	37.310

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Charges financières

Nous avons tenu compte des charges financières relatives à ce projet financé dans le cadre de crédit – bail immobilier.

**Tableau 28:** les charges financières

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>CF</b>	18.726	16.576	14.202	11.579	8.681	5.479	1.943

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Compte de résultats prévisionnels

**Tableau 29:** compte de résultat prévisionnel

	TAUX	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	3%	<b>323.845</b>	<b>333.560</b>	<b>343.567</b>	<b>353.874</b>	<b>364.490</b>	<b>375.425</b>	<b>386.688</b>
<b>I - PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		<b>323.845</b>	<b>333.560</b>	<b>343.567</b>	<b>353.874</b>	<b>364.490</b>	<b>375.425</b>	<b>386.688</b>
Achats consommés		165.226	170.183	175.289	180.547	185.964	191.543	197.289
Services extérieurs et autres consommations	15%	48.577	50.034	51.535	53.081	54.674	56.314	58.003
<b>II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>		<b>213.803</b>	<b>220.217</b>	<b>226.824</b>	<b>233.628</b>	<b>240.637</b>	<b>247.856</b>	<b>255.292</b>
<b>III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>110.042</b>	<b>113.343</b>	<b>116.743</b>	<b>120.246</b>	<b>123.853</b>	<b>127.569</b>	<b>131.396</b>
Charges de Personnel	5%	12.000	12.600	13.230	13.892	14.586	15.315	16.081
Impôts, taxes et versements assimilés	2%	6.477	6.671	6.871	7.077	7.290	7.509	7.734
<b>IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>91.565</b>	<b>94.072</b>	<b>96.642</b>	<b>99.277</b>	<b>101.977</b>	<b>104.745</b>	<b>107.581</b>
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles								
Dotations aux amortissements et provisions		39.089	22.677	25.051	27.674	30.572	33.774	37.310
Reprise sur pertes de valeur et provisions								
<b>V - RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>52.476</b>	<b>71.395</b>	<b>71.591</b>	<b>71.602</b>	<b>71.405</b>	<b>70.971</b>	<b>70.271</b>
Produits financiers								
Charges financières		18.726	16.576	14.202	11.579	8.681	5.479	1.943

## Conclusion générale

<b>VI - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-18.726</b>	<b>-16.576</b>	<b>-14.202</b>	<b>-11.579</b>	<b>-8.681</b>	<b>-5.479</b>	<b>-1.943</b>
<b>VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)</b>		<b>33.750</b>	<b>54.819</b>	<b>57.389</b>	<b>60.024</b>	<b>62.724</b>	<b>65.492</b>	<b>68.328</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	26%	8.775	14.253	14.921	15.606	16.308	17.028	17.765
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires								
<b>X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>24.975</b>	<b>40.566</b>	<b>42.468</b>	<b>44.417</b>	<b>46.416</b>	<b>48.464</b>	<b>50.563</b>
<b>Les cash-flows</b>		<b>64.064</b>	<b>63.243</b>	<b>67.519</b>	<b>72.092</b>	<b>76.988</b>	<b>82.237</b>	<b>87.873</b>

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Tableau des flux de trésorerie

Tableau 30: les flux de trésorerie

Désignation	0	1	2	3	4	5	6	7
<b>CAF</b>		64.064	63.243	67.519	72.092	76.988	82.237	87.873
<b>Valeur résiduelle</b>								36.533
<b>Investissements</b>	218.331							
<b>BFR</b>		26.987	27.797	28.631	29.490	30.374	31.285	32.224
<b>Variation du BFR</b>	26.987	810	834	859	885	911	939	
<b>récupération du BFR</b>								32.224
<b>CASH Flow</b>	-245.318	63.255	62.409	66.660	71.207	76.077	81.299	156.629
<b>Coefficient d'actualisation</b>	1,00	0,91	0,83	0,75	0,68	0,62	0,56	0,51
<b>CF actualisés</b>	-245.318	57.504	51.577	50.083	48.636	47.238	45.891	80.376
<b>Cash-Flows actualisés cumulés</b>	<b>-245.318</b>	<b>-187.814</b>	<b>-136.237</b>	<b>-86.154</b>	<b>-37.518</b>	<b>9.719</b>	<b>55.611</b>	<b>135.986</b>
<b>VAN</b>	<b>135.986</b>							
<b>IP</b>	<b>1,62</b>							
<b>TRI</b>	<b>12%</b>							
<b>Délai de récupération</b>	<b>4 ans et 10 mois</b>							

Source : élaboré par nos soins.

### ✚ Commentaires :

La valeur actuelle nette (VAN) = 135 986 KDA, elle est supérieure à zéro et donc le projet est rentable. Cela signifie que la somme des cash-flows futurs couvre le montant de l'investissement I<sub>0</sub>.

## Conclusion générale

Le taux de rendement intérieur (TRI) = 12%, il représente le taux qui rend la VAN nulle. Il est plus élevé que celui du taux d'actualisation qui est de 10%, ce qui veut dire un projet rentable.

L'indice de profitabilité (IP)= 1,62, il représente la rentabilité d'une seule unité monétaire investie ; c'est-à-dire ; tout dinar investi rapporte en net 0,62 dinars à l'entreprise, d'où le projet est rentable.

La durée de récupération (DR)= 4ans et 10 mois, c'est-à-dire que le montant initial d'investissement sera récupéré au bout du 4ans et 10 mois.

### III. Comparaison des critères de rentabilité :

**Tableau 31:** comparaison des critères de rentabilité

Critères	CMT	Crédit-bail
VAN	153 879 000	135 986 000
TRI	14%	12%
IP	1,70	1,62
DR	4 ans et 5 mois	4ans et 10 mois

**Source :** élaboré par nos soins.

On peut tirer les remarques suivantes :

La VAN lors d'un financement par CMT est supérieur à la VAN lorsqu'on finance par crédit-bail.

Le TRI lors d'un financement par crédit-bail est inférieur au TRI lors d'un financement par CMT.

Le projet rapporte à l'entreprise 0,70 dinars lors d'un financement par CMT, qui est supérieur à celui du leasing qui ne rapporte que 0,61 dinars.

Le financement par CMT permet aux actionnaires de récupérer leur capital investi au bout de 4ans et 5 mois, alors que le financement par leasing leurs permettra de le récupérer en 4ans et 10 mois.

 **Prise de décision :**

## Conclusion générale

D'après les critères précédents, on choisit le CMT mais le choix du mode de financement sera basé essentiellement sur le besoin de l'entreprise :

Avoir un recours au financement classique fait supporter à l'investisseur un coût moins important aux créanciers et leur procure une VAN plus importante, en contrepartie d'un apport initial important accompagné de garanties lourdes, alors, il choisit le financement par CMT.

Opter pour un financement par crédit-bail, sera choisir un financement plus coûteux, mais n'exige pas un apport initial considérable. Il permet aussi de faire des économies d'impôts qui peuvent compenser le coût élevé du mode de financement.

Alors la décision de financement revient au client, il optera pour le mode de financement qui correspond le plus à ses besoins.

### Conclusion :

En conclusion de ce chapitre, nous sommes parvenus après une étude des deux possibilités de financement du crédit à décider qui est le plus avantageux pour notre client.

L'analyse financière des années montre que le recours au crédit ne présente aucun danger du moment que la société est fiable. L'évaluation du projet indique qu'il est nettement rentable. Or, la comparaison entre les deux modes de financement stipule qu'il est préférable de choisir la formule du CMT par rapport à celui de leasing.

La comparaison entre le CMT et le leasing est très difficile car chaque outil a ses particularités, ses avantages et ses inconvénients. Il est à noter que le crédit-bail est une option supplémentaire à tous les opérateurs économiques qui ne peuvent pas avoir accès au financement bancaire, ceci dit le leasing est à approcher avec prudence n'en effet avant d'opter pour un financement par leasing il faut faire une étude détaillée, car il peut y avoir des implications financières très élevées que le preneur risque d'ignorer.

### Conclusion générale :

Le crédit à moyen terme et le leasing sont deux modes de financement compétitifs, qui sont octroyés aux entreprises pour financer leurs projets.

Le financement bancaire classique est le plus souvent utilisé depuis longtemps, mais en raison de ces exigences (apport personnel, garanties...), les entreprises se sont orientées vers un nouveau mode de financement appelé le crédit-bail ou le leasing.

Le crédit-bail est une formule de financement qui a connu un essor très rapide, durable et quasi universel. Il a su s'imposer comme une carte supplémentaire au profit de tous les opérateurs économiques.

En raison de la spécificité de ses techniques et la souplesse de ses interventions, le leasing s'impose progressivement comme un moyen de financement de plus en plus sollicité, surtout par les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas avoir accès au financement bancaire classique.

Cependant, le choix entre ces deux modes de financement est très difficile, cela à cause des particularités de chacun d'entre eux et de la situation financière de l'entreprise.

La motivation principale pour le choix du thème dans le présent mémoire a été de confronter la théorie relative au choix d'un mode de financement « CMT ou leasing », apprise tout au long de notre formation académique, à la pratique sur le terrain. Ainsi, pour arriver à la question principale qui a été posée dans notre problématique :

- Entre le Crédit-bail et le CMT, quel est le moyen de financement le plus avantageux pour le financement d'un projet d'investissement ?

Afin d'apporter des réponses à notre problématique, nous avons d'abord essayé dans la partie théorique d'apporter les connaissances théoriques acquises.

Souhaitant appréhender la mise en œuvre pratique de l'analyse financière d'un projet telle que réalisée par le FGAR, nous avons procédé à une étude de cas pratique d'un projet d'investissement financé en CMT et en leasing afin de pouvoir faire une étude comparative entre ces deux modes de financement.

En raison de la confidentialité et du secret professionnel, certaines informations n'étaient pas mises à notre disposition. L'absence de ces informations a limité quelque peu le champ de notre étude qui n'en demeure pas moins pertinente au regard des questions que nous nous sommes posées en introduction.



## Conclusion générale

L'analyse financière de l'entreprise a montré que cette dernière dispose d'une bonne situation financière cela est dû en premier lieu, à l'équilibre financier réalisé durant les exercices et en second lieu, à l'importance et à l'amélioration de sa rentabilité économique et financière, sa gestion des délais clients et sa capacité de remboursement assez importante.

En effet, l'analyse financière du projet a montré que le coût de financement du crédit-bail s'avère plus chère que celui d'un CMT.

Les sociétés de leasing basent leur offre, d'une part, sur les avantages qu'elles proposent : un traitement et une décision généralement plus rapide et une fiscalité plus avantageuse. D'autre part, les sociétés de leasing ne récoltent pas des dépôts des particuliers et doivent se refinancer. Leurs ressources leur coûtent plus chers qu'aux banques raison pour laquelle le taux d'intérêt est plus élevé.

En conclusion, il convient de rappeler que le résultat d'une étude comparative entre le crédit à moyen terme et le crédit-bail ne peut en aucun cas être généralisé. C'est pourquoi, il faut que chaque entreprise établisse ses propres chiffres et indicateurs pour déterminer la formule la plus adéquate à ses besoins et aussi à sa stratégie financière globale.

## *Les annexes*

Annexe 01

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7

Désignation de l'entreprise: ~~XXXXXXXXXX~~  
 Activité: IMPORT. PIECES DE RECHANGES FABRICATION ET MONTAGE DES COMPOSANTS D'EQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES  
 Adresse: ~~COOPERATIVE EL AMELIN 111 RUE DE CONSTANTIN~~

Exercice clos le 31/12/20

**BILAN (ACTIF)**

A Chaboussou des i n l t r a n s

ACTIF	2020		2019	
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	6 560 201	4 108 927	2 451 273	2 379 040
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	1 311 556		1 311 556	1 311 556
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	4 187 297		4 187 297	4 622 406
Impôts différés actif				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>12 059 065</b>	<b>4 108 927</b>	<b>7 950 127</b>	<b>8 313 003</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	9 869 039		9 869 039	4 631 400
Créances et emplois assimilés				
Clients	142 640 158		142 640 158	143 082 710
Autres débiteurs	31 965 768		31 965 768	6 367 394
Impôts et assimilés	29 859 524		29 859 524	18 406 792
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	9 805 238		9 805 238	18 931 754
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>224 139 729</b>		<b>224 139 729</b>	<b>191 420 052</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>236 198 785</b>	<b>4 108 927</b>	<b>232 089 857</b>	<b>199 733 056</b>

**IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION** N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7

Désignation de l'entreprise: EURL LSPA

Activité: IMPORT. PIECES DE RECHANGES FABRICATION ET MONTAGE DES COMPOSANTS D'EQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES

Adresse: COOPERATIVE EL AMEL N° 111 GUE DE CONSTANTINE - ALGER

Exercice clos le 31/12/20

**BILAN (PASSIF)**

	2020	2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis		
Capital non appelé	10 000 000	10 000 000
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	2 484 968	1 821 028
Autres capitaux propres - Report à nouveau	10 532 302	8 711 274
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I:</b>	<b>23 017 270</b>	<b>20 532 302</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)	4 218 742	4 536 649
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II:</b>	<b>4 218 742</b>	<b>4 536 649</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts	43 595 275	53 779 342
Autres dettes	2 498 742	2 526 942
Trésorerie passif	158 711 326	118 357 819
<b>TOTAL III:</b>	<b>48 500</b>	
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>232 039 857</b>	<b>199 733 056</b>

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7

Désignation de l'entreprise: EURL LSPA

Activité: IMPORT. PIECES DE RECHANGES FABRICATION ET MONTAGE DES COMPOSANTS D'EQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES

Adresse: COOPERATIVE EL AMEL N° 111 GUE DE CONSTANTINE - ALGER

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2020		2019	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
entes de marchandises		98 979 953		93 082 692
roduction vendue				
Produits fabriqués				
Prestations de services		506 500		
Vente de travaux				
roduits annexes				
abais, remises, ristournes accordés				
Titre d'affaires et des Rabais, remises, ristournes		99 486 453		93 082 692
roduction stockée ou déstockée				
roduction immobilisée				
ubventions d'exploitation				
Production de l'exercice		99 486 453		93 082 692
chats de marchandises vendues	76 516 396		74 823 023	
atières premières				
utres approvisionnements				
ariations des stocks				
chats d'études et de prestations de services				
utres consommations	625 827		1 483 406	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale				
Locations	72 000		232 427	
Services				
Entretien, réparations et maintenance	5 672 276			
Primes d'assurances	64 897		42 962	
extérieurs				
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	221 269		1 277 124	
Publicité	37 720		358 110	
Déplacements, missions et réceptions	1 754 983		1 220 709	
Autres services	7 482 022		6 124 697	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II- Consommations de l'exercice	92 447 393		85 562 461	
III- Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		7 039 059		7 520 231
Charges de personnel	2 136 600		1 764 185	
Impôts et taxes et versements assimilés	1 417 666		1 303 805	

Achats consommés (Matériaux et fourn)

... la suite sur la page suivante

IME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 001416098970527

tion de l'entreprise: EURL LSPA

IMPORT. PIECES DE RECHANGES FABRICATION ET MONTAGE DES COMPOSANTS D'EQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES

COOPERATIVE EL AMEL N° 111 GUE DE CONSTANTINE - ALGER

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2020		2019	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Identifiant brut d'exploitation		3 484 792		4 452 240
produits opérationnels		11 507		607 498
charges opérationnelles	52 365		891 833	
ns aux amortissements	43 564		1 191 175	
on				
de valeur				
e sur pertes de valeur et provisions				
ultat opérationnel		3 400 369		2 976 729
ts financiers		149 988		
es financières	166 297			
ultat financier	16 309			
ultat ordinaire (V+V)		3 384 060		2 976 729
nts extraordinaires (produits) (*)				
nts extraordinaires (charges) (*)				
ésultat extraordinaire				
s exigibles sur résultats	899 092		1 155 701	
ts différés (variations) sur résultats ordinaire				
SULTAT NET DE L'EXERCICE		2 484 968		1 821 028

détailler sur état annexe à joindre

## Annexe 2

<b>IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION</b>		N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7
Désignation de l'entreprise:	<del>EURELISA</del>	
Activité:	IMPORT - EXPORT	
Adresse:	<del>COOPERATIVE EL AMEL N° 411 RUE DE FONGARLINS - ADOUR</del>	

Exercice clos le 31/12/19

**BILAN (ACTIF)**

ACTIF	Montants Bruts	2019		2018	
		Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Autres Immobilisations corporelles	6 444 403	4 065 362	2 379 040		3 303 215
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours	1 311 556		1 311 556		84 033
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants	4 622 406		4 622 406		7 775
Impôts différés actif					
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>12 378 366</b>	<b>4 065 362</b>	<b>8 313 003</b>		<b>3 395 024</b>
<b>ACTIF COURANT</b>					
Stocks et encours	4 631 400		4 631 400		260 868
Créances et emplois assimilés					
Clients	143 082 710		143 082 710		103 110 761
Autres débiteurs	6 367 394		6 367 394		1 730 583
Impôts et assimilés	18 406 792		18 406 792		10 508 602
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie	18 931 754		18 931 754		35 808 649
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>191 420 052</b>		<b>191 420 052</b>		<b>151 419 465</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>203 798 419</b>	<b>4 065 362</b>	<b>199 733 056</b>		<b>154 814 489</b>

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7

Désignation de l'entreprise: ~~EURIS-SPA~~

Activité:

IMPORT - EXPORT

Adresse:

~~COOPERATIVE EL AMEL N° 111 RUE DE CONSTANTINE - ALGER~~

Exercice clos le

31/12/19

**BILAN (PASSIF)**

	2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis		
Capital non appelé	10 000 000	10 000 000
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		
Autres capitaux propres - Report à nouveau	1 821 028	1 804 601
Part de la société consolidante (1)	8 711 274	6 906 672
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>		
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)	4 536 649	1 674 361
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts	53 779 342	38 814 640
Autres dettes	2 526 942	2 175 955
Trésorerie passif (Concours Bancaires)	118 357 819	93 438 257
<b>TOTAL III</b>		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>174 664 104</b>	<b>134 428 853</b>
	<b>199 733 056</b>	<b>154 814 489</b>

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés



IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 6 2 7

Désignation de l'entreprise: EURL LSPA

Activité: IMPORT - EXPORT

Adresse: COOPERATIVE EL AMEL N° 111 GUE DE CONSTANTINE - ALGER

Exercice du 01/01/19 au 31/12/19

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2019		2018	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises		93 082 692		75 093 809
Production vendue				
Produits fabriqués				
Prestations de services				
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		93 082 692		75 093 809
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
<b>I-Production de l'exercice</b>		<b>93 082 692</b>		<b>75 093 809</b>
Achats de marchandises vendues	74 823 023		62 056 324	
Matières premières			1 233 256	
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	1 483 406		226 100	
Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale				
Locations	232 427			
Services extérieurs				
Entretien, réparations et maintenance			333 781	
Primes d'assurances	42 962		20 000	
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 277 124		210 600	
Publicité	358 110		296 892	
Déplacements, missions et réceptions	1 220 709			
Autres services	6 124 697		4 690 305	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
<b>II-Consommations de l'exercice</b>	<b>85 562 461</b>		<b>69 067 259</b>	
<b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>		<b>7 520 231</b>		<b>6 026 550</b>

*du A de du  
p. 12/19/19  
A + c*

*Achats (compré)*

*Services*

*Achats + service*

... la suite sur la page suivante

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 0 1 4 1 6 0 9 8 9 7 0 5 2 7

Désignation de l'entreprise: EURL LSPA

Activité: IMPORT - EXPORT

Adresse: COOPERATIVE EL AMEL N° 111 GUE DE CONSTANTINE - ALGER

Exercice du 01/01/19 au 31/12/19

COMPTE DE RESULTAT .....

VA -  
taxes et  
charges  
de pers

RUBRIQUES	2019		2018	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel				
Impôts et taxes et versements assimilés	1 764 185		1 190 923	
IV-Excédent brut d'exploitation	1 303 805		1 228 822	
Autres produits opérationnels		4 452 240		3 606 804
Autres charges opérationnelles		607 498		1
Dotations aux amortissements	891 833		1	
Provision	1 191 175		1 147 076	
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel				
Produits financiers		2 976 729		2 459 728
Charges financières				95 914
VI-Résultat financier			105 307	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)			9 392	
Eléments extraordinaires (produits) (*)		2 976 729		2 450 335
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire	1 155 701		645 733	
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 021 028		1 804 601

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

# *Bibliographie*

## ***Bibliographie***

### **Les livres**

ALBOUY, M. (1991). «*Financement et cout du capital de l'entreprise*», Paris: Eyrolles.

Amazigh, H. (2014). «*Financement des investissements : Le crédit à moyen terme et le crédit-bail* » ,Mémoire BSB, ESB

Amelon, J.-L. (2004). *Amelon, J.-L.(2004). Gestion financière (éd. 4). Maxima*

Bauvert, S. ((2003)). *Relations juridiques. Dunod,*

BERNET-ROLLANDE, L. (2008). *Principes de technique bancaire.* paris: 25 édition, DUNOD.

Bernet-Rollande, L. (2015). *Bernet-Rollande, L. (2015). Principes de technique bancaire (éd. 27). Dunod, .*

Braudo, S. (. (s.d.). *Braudo, S. (s.d.). Dictionnaire du droit privé. Dictionnaire juridique.*

Chabane, K. (. (s.d.). *Chabane, K. (2015). Financement des investissements : comparaison entre le crédit à moyen terme et le crédit-bail. algerie .*

D. G. (1981). *Le Risque du Crédit Bancaire,* Editions Clet Banque.

Harb, E. G. ( (2014).). *Finance. Dunod,*

Hayes, A. (s.d.). *Hayes, A.( 2022, 30) Mars. Financing. Investopedia.*

Lasary. (s.d.). *Lasary. (2007). Evaluation et financement de projets. El dar el othmania.*

MATHIEU, M. (1995). *L'exploitant bancaire et le risque crédit.,* paris: Ed Banque Editeur.

MICHEL R., e. G. (1998). *Le contrôle de gestion bancaire et financier.* paris: Revue banque.

Ogien, D. ( (2016)). *Comptabilité et audit bancaires (éd. 5).. Dunod.,*

Ogien, D. ( 2016). *Comptabilité et audit bancaires , (éd. 5). Dunod.*

Ouada, Y. (. (s.d.). *Ouada, Y. (s.d.). Caisse de garantie des crédits d'investissements PME en Algérie.*

SAMPSON A. (1982). *Les banques dans un monde dangereux , P.38.* Paris: R.Laffont.

Sene, M. (2021). *La banque expliquée à tous ,* RB édition.

Thaverdet-Popiolek, N. (s.d.). *Thaverdet-Popiolek, N. (2006). Guide du choix d'investissement. . Editions d'Organisation.*

## Les lois

*Ordonnance N°96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit- bail, Art 2.*

*Arrêté du 26 juillet 2008 article 135-2 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des Etats financier ainsi que la nomenclature et le fonctionnement des comptes.*

*Loi n°09-01 du 22 juillet 2009, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2009(Article 24).*

*Loi n° 07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances 2008 (Article 11). Loi n°09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 (Article 8).*

*Loi n° 07-12 du 30 décembre 2007 portant loi de finances 2008 (article 10).*

*Loi n° 07-12 du 30décembre 2007 portant loi de finances 2008 (article 17).*

*Loi n°09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 (Article 8).*

*Article 2 du 16 février 2014. article 2 du règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations.*

*Article 4. (2014, 16 Février). Règlement N°2014-02 DU 16 FEVRIER relatif aux grands risques et aux participations Article 4. (2014, 16 Février).*

*Art.68. (2003, 26 Aout). Art.68. (2003, 26 Aout). ORDONNANCE N°03-11 DU 26 AOUT 2003.*

*Article publié paru dans le site BTP-DZ.COM. le 28- 02-2013.*

*Article 2 du 16 février 2014. article 2 du Règlement n°14-01du 16 février 2014 relatif portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.*

*Article 2. (2014, 16 Février). . REGLEMENT N°2014-01 DU 16 FEVRIER coefficients de solvabilité applicables aux Banques et établissements financiers.*

*Article 644. (2007). Article 644. (2007). Code Civil Algérien.*

*Article 882. (2007). Article 882. (2007). Code Civil Algérien.*

*Article 948. (2007). Article 948. (2007). Code Civil Algérien.*

*L'article 72 de l'Ordonnance N°10-01 du 16 de 26 Août 2010 .*

*L'article 72 de l'Ordonnance N°10-01 du 16 de 26 Août portant loi des finances complémentaires pour 2010.*

*Ordonnance n°10-01 du 26 Août 2010. Ordonnance n°10-01 du 26 Août 2010. (2010, 26 Août). Droit Afrique.*

### **Les sites web**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit\\_d'exploitation.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit_d'exploitation)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit\\_d'exploitation.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crédit_d'exploitation)

### **Les articles**

Cherif, M. Y. (s.d.). Extrait des cours de Technique bancaire d. algérie.

### **Les cours**

BENILLES, B. (s.d.). cours marché des capitaux , 2ème année master.

KAMEL, M. H. (s.d.). Cours d'évaluation de projet 2ème année BSB, .

Lariane, S. (2020). Les cours de 4ème année finance : gestion des risques financiers